TRIPLET

Une contribution de la société civile organisée espagnole, belge et hongroise au trio de présidences du Conseil de l'Union européenne

****

Société civile organisée belge :
Ses rapports avec l'Union européenne
et la présidence belge du Conseil de l'UE

Auteurs :
Diane Grossot, PLS & Alain Willaert, CBCS
Sous la direction de Denis Stokkink

Mai 2010

Sommaire

Avant-propos

CHAPITRE I – SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE & INTERACTIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS BELGES

1 – Statut juridique : surreprésentation des associations
2 – Complexité institutionnelle belge
3 – Modèle Rhénan
4 – Poids économique de la société civile organisée
5 – Pilarisation de la société civile
6 – Concertation sociale paritaire
7 – Dialogue civil
a. Dialogue civil vs. dialogue social
b. Diversité des lieux et modèles de consultation
c. Vers une régularisation des interactions associations/pouvoirs publics

CHAPITRE II – OSC BELGES & INSTITUTIONS EUROPEENNES

1 – Historique des relations
2 – Crise du modèle d'État providence & réduction des financements publics
3 – Évolution des compétences de l'UE et impact sur les activités des OSC
4 – Recours à la sous-traitance pour la réalisation des politiques publiques européennes
5 – Fonds européens: un substitut aux sources traditionnelles de financement des OSC
a. Diminution des Fonds structurels
b. Programmes d'Action Communautaire : inaccessibles ?
6 – Impact accru des décisions communautaires sur les activités des OSC belges
7 – OSC belges et institutions européennes : cohabitation sans collaboration ?
a. Relations avec les OSC d'envergure européenne
b. Relations avec la Commission européenne
c. Relations avec le Parlement européen
d. Relations avec le Conseil de l'UE
e. Relations avec le Comité Économique et Social Européen

CHAPITRE III – TRIO DE PRÉSIDENCES & ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

1 – Priorités politiques du Trio de Présidences
2 – Participation des OSC au trio de présidences : analyse du CESE
3 – Élaboration de la stratégie Europe 2020 et du programme du Trio : réactions des OSC européennes
4 – Implication des OSC espagnoles, belges et hongroises dans la préparation du programme du Trio
5 – Implication des OSC belges dans la préparation de la présidence belge du Conseil de l'UE
a. Les priorités de la présidence belge
b. Consultation de la société civile en amont de la présidence belge
c. Label « Présidence belge de l'UE »

d. Année Européenne 2010 : implication des OSC belges
e. Stratégie Europe 2020 : avis des OSC belges
6 - Contributions des OSC à la réalisation des priorités de la présidence belge
7 - Recommandations

Base de données non exhaustive des OSC belges

Partenaires

Glossaire

Avant-propos

Le 1er décembre 2009 est une date importante dans l'histoire de l'Union européenne : ce jour-là, après un long processus de préparation et de nombreux débats, le Traité de Lisbonne est entré en vigueur, établissant les conditions de fonctionnement d'une Union européenne efficace, capable de relever les défis d'aujourd'hui et, nous l'espérons, de construire une Union Européenne en collaboration avec la société civile.

Autre élément important de ce processus complexe : il a posé les bases juridiques du trio présidentiel. Dans la pratique, cela signifie que trois Etats membres rempliront ensemble les devoirs du Président du Conseil de l'Union européenne pendant une période de 18 mois, sur base d'un programme prédéfini. Le nouveau système est entré en vigueur le 1er janvier 2010 lorsque le premier membre du trio, l'Espagne, a assuré la présidence. L'Espagne sera suivie de la Belgique et de la Hongrie durant la première moitié de l'année 2011.

Le projet Triplet est fondé sur la coopération entre des ONG espagnoles, belges et hongroises. Il permet de montrer que le trio présidentiel introduit de nouveaux défis et de nouvelles possibilités d'actions, mais pas seulement pour les hommes politiques, les diplomates et les professionnels. Nous sommes convaincus que sans la participation et la contribution de la société civile, aucune présidence ne peut réussir.

L'une des caractéristiques intéressantes de notre projet est que nous avons su rassembler des organisations de la société civile provenant de trois Etats membres de l'Union européenne qui ne bénéficiaient pas d'une longue histoire de relations. Malgré cela, nous déclarons, en se basant sur cette expérience tout à fait positive, que nous sommes déterminés à continuer à travailler ensemble une fois ce projet commun terminé. Nous sommes également convaincus que d'autres organisations de la société civile suivront notre exemple.

Chère lectrice, cher lecteur, permettez-nous d'attirer votre attention sur un autre point : même si les trois pays sont stimulés par des expériences et des approches différentes, vous vous rendrez compte, à travers la lecture de ce texte, qu'il existe des milliers de connexions qui rassemblent les approches nationales et européennes et constituent effectivement une unité constituante.

Au nom des auteurs et des participants qui ont contribué à la réussite de notre programme, nous souhaitons remercier l'Agence Exécutive de la DG EAC de la Commission européenne d'avoir soutenu notre initiative dans le cadre du programme « L'Europe aux citoyens » 2007-2013. Nous remercions également le Fonds national civil hongrois pour son soutien. Au nom des trois organisations de la société civile responsables du projet, nous vous souhaitons une bonne lecture:

Barabás Miklós	Miguel Angel Cabra de Luna	Denis Stokkink
European House	Fundación ONCE	Pour la Solidarité
Hongrie	Espagne	Belgique

Madrid-Bruxelles-Budapest, mai 2010

CHAPITRE I – SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE EN BELGIQUE FRANCOPHONE & INTERACTIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS NATIONAUX

Décrire en quelques lignes la structure de la société civile organisée en Belgique et ses relations avec l'autorité publique n'est pas chose aisée. La complexité institutionnelle, due à la fédéralisation progressive d'un État unitaire à sa création en 1830, a eu pour conséquences que, d'une part, la société civile a dû s'adapter aux constants remodelages de la Belgique, et que, d'autre part, chaque entité fédérée a développé ses propres modes de consultation de la société civile.

L'Union européenne a privilégié le vocable « société civile organisée » que nous avons adoptée pour cette étude mais en Belgique, on parle plus souvent de « secteur associatif ». Celui-ci ne se confond pas tout à fait avec le non-marchand qui englobe aussi des services publics ou des entreprises étatiques. On définit généralement le non-marchand comme « l'ensemble des organisations animées d'une finalité non lucrative qui cherchent à financer leur production autrement que par la vente à un prix couvrant le coût de production »[1]. Il ne se confond pas non plus avec l'économie sociale qui comprend également des sociétés coopératives ou à finalité sociale. En fait, il se situe à l'intersection de ces deux derniers ensembles: les associations représentent donc la sphère privée du non-marchand ou encore la composante non-marchande de l'économie sociale.

1 – Statut juridique : surreprésentation des associations

Il faut attendre la fin du 19ème et le début du 20ième siècle pour que des cadres juridiques structurent véritablement le monde associatif, reconnaissant par là la liberté d'association. L'expression générique adoptée par les institutions européennes « organisations de la société civile » masque des réalités bien différentes mais peu de statuts différents. En effet, les associations sans but lucratif (ASBL) représentent incontestablement la composante principale des organisations de la société civile belge (113 513 au 31 décembre 2004). Le

[1] Pour en savoir plus sur le secteur non marchand en Belgique : Cahier de la Solidarité n°22 : « Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives », Série Cohésion sociale et économie sociale, Décembre 2009. Disponible en ligne sur : http://www.pourlasolidarite.eu/IMG/pdf/non-marchand_web.pdf

statut a été adopté par des organisations aux modus operandi, objectifs et publics cibles bien différents. Ainsi, une école de devoirs, une entreprise de travail agréé (ETA)[2] ou encore une fédération d'agriculteurs fonctionnent sous le statut d'ASBL.

Les associations internationales sans but lucratif (AISBL) constituent un cas particulier des ASBL. Un grand nombre de coupoles d'associations européennes a choisi d'opérer sous ce statut. Depuis la réforme de la loi du 2 mars 2002[3] qui régit les ASBL, les AISBL et les fondations[4], les caractéristiques du statut d'AISBL se confondent presque avec celles de l'ASBL.

Par organisations de la société civile, on entend aussi « fondation ». Bien que bien moins nombreuses (environ 662 fondations d'utilité publique et privées confondues fin 2007), elles remplissent néanmoins une fonction sociétale importante. Elles n'ont pas de membres mais gèrent un capital qu'elles consacrent à la réalisation d'un but désintéressé[5]. Les fondations d'utilité publique jouent un rôle important en raison des fonds mobilisés au bénéfice d'objectifs philanthropiques, scientifiques ou culturels.

Notons pour mémoire que tant les partis politiques que les mutuelles peuvent être des associations de fait mais sont dotés d'un statut juridique spécifique relatif à leur dotation publique.

Le secteur de l'économie sociale inclut, lui, deux autres statuts que sont les coopératives[6] et les mutuelles[7].

2 - Complexité institutionnelle belge

La Belgique, aujourd'hui, est un État fédéral composé d'un gouvernement fédéral, trois communautés (flamande, française et germanophone), trois régions (Wallonie, Flandre, Bruxelles-Capitale) et dix provinces. Chaque niveau de pouvoir possède ses compétences propres qui parfois se chevauchent d'où la mise en place d'une multitude de commissions de concertation et la signature de nombreux accords de coopération. Notons que la Belgique est un des pays au monde qui compte le nombre le plus élevé de fonctionnaires par habitant.

Répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoir

D'une manière générale, le principe est que l'État fédéral garde les grandes matières qui cimentent la Fédération : politique étrangère, armée, sécurité sociale… Les Régions s'occupent des matières relatives au sol : aménagement du territoire… Les Communautés se chargent des matières personnalisables.

[2] Pour plus d'informations voir rapport WISE « Work Integration Social Enterprises as a tool for promoting inclusion » : Cas de la Belgique, Olga Victor

[3] Texte intégral de la loi du 2 mars 2002 : http://www.ipcf.be/Uploads/Documents/doc_681.pdf

[4] « Les associations en Belgique, Une analyse quantitative et qualitative du secteur », *op. cit.*

[5] « Les associations en Belgique, Une analyse quantitative et qualitative du secteur ». Recherche réalisée conjointement par le Centre d'Economie Sociale de l'ULg et par le Hoger Instituut voor de Arbeid de la KU Leuven, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin. Edition Mai 2008, p. 45.

[6] http://www.belgium.be/fr/economie/economie_sociale/statut_juridique/cooperatives/

[7] http://www.socialsecurity.fgov.be/fr/links/ziekenfonds.htm

La société civile organisée s'est adaptée à cette architecture institutionnelle complexe. Ainsi, les grandes organisations se sont scindées en suivant les pointillés du puzzle. Chaque pouvoir fédéré a mis en place ses propres lieux et modes de dialogue avec la société civile organisée.

3 - Modèle Rhénan

Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la Belgique partage avec l'Allemagne, l'Autriche, la France et les Pays-Bas, le modèle dit « corporatiste ». La société civile y tient une place non négligeable. Elle est caractérisée par des organisations puissantes, souvent anciennes, très institutionnalisées. Ces organisations, intégrées dans le système de l'État providence, sont très professionnalisées et reposent modérément sur le bénévolat. Les grandes organisations sans but lucratif sont financées essentiellement par l'autorité publique (Sécurité sociale, pouvoirs fédéral et fédérés), conformément au principe de subsidiarité. La participation financière des usagers au service rendu est faible.

En moyenne, ce sont 61,8 %[8] des ressources qui sont d'origine publique. Certains secteurs comme la santé, la recherche et l'action sociale dépendent du financement public dans une plus large mesure que les autres branches ; les fonds publics représentent respectivement 83,7% et 58,7% de leurs ressources[9]. Les associations culturelles, sportives et de loisirs recourent davantage au financement privé bien que dépendant également du financement public à 49,4%[10].

Les entreprises, les autres associations et les particuliers apportent plus de 36 % des ressources[11]. Le reste provenant des cotisations des membres et des recettes des services prestés. Les associations de défense de droits et d'intérêts s'appuient essentiellement sur le soutien de leurs membres et sympathisants.

4 - Poids économique de la société civile organisée

Le secteur associatif joue un rôle important dans l'économie qui peut notamment être apprécié par la contribution au Produit intérieur brut (PIB) de la Belgique qui s'élève à 4,6 % et représente plus de 22 milliard d'euros[12]. Le nombre d'ASBL actives s'élève en effet à plus de 70 000. Plus de 15 000 emploient du personnel salarié rémunéré sur fonds propres, par opposition au personnel qui est mis à leur disposition par les pouvoirs publics.

Plus de 272 000 emplois équivalents temps plein (ETP) sont occupés dans les associations sans but lucratif (voir tableau ci-après). Si on y ajoute les emplois intégralement subventionnés par les pouvoirs publics (personnel enseignant de l'enseignement libre

---

[8] « Les secteurs associatifs et leurs relations avec l'État dans l'Europe des 27 » Essai d'analyse comparée, collection CPCA « Études et documents n°4 », mai 2008. www.cpca.asso.fr

[9] Les associations en Belgique, Une analyse quantitative et qualitative du secteur », *op. cit.*, p. 24.

[10] *Ibid.*

[11] « Guide ASBL, AISBL et fondations », Christophe Boeraeve, Robert Dasnois et Véronique Mélotte, Edipro, 2006.

[12] « Les associations en Belgique, Une analyse quantitative et qualitative du secteur », *op. cit.*, p. 13.

essentiellement), le total atteint près de 428 000 ETP[13]. Ensemble, l'éducation (38%), l'action sociale (29%) et la santé (20%)[14] représentent la très grande majorité (près de 90%) des emplois associatifs en Belgique[15].

Les emplois salariés dans les ASBL en 2005 (en équivalents temps plein – ETP)				
	Bruxelles	**Flandre**	**Wallonie**	**Pays**
1. Personnel propre	39 858,4	160 603,6	71 837,9	272 300,0
2. Enseignants subventionnés du réseau libre	19 740,6	91 884,2	43 268,3	154 893,1
3. Programmes de résorption du chômage (PRC)	666	0	0	666
Total	60 265,0	252 487,8	115 106,2	427 859,1

Source : M. Marée et al. (2008)

Le secteur associatif a connu une croissance supérieure à celle de l'ensemble de l'économie au cours de la période 2000-2004, qui s'est traduite par une augmentation du poids des ASBL dans l'économie belge, que ce soit en termes d'emploi, de valeur ajoutée ou de production[16].

5 - Pilarisation de la société civile

Dès la création de la Belgique, des groupes de tendances philosophiques différentes se côtoient, s'allient ou s'opposent. Au milieu du 19ième siècle naît la bourgeoisie libérale, généralement laïque, en opposition à la noblesse catholique qui occupe le pouvoir sans partage. Fin du 19ème, début du 20ème siècle, le mouvement ouvrier, né autour des conditions de travail inhumaines du début de l'industrialisation, prend du poids et se structure politiquement. Chacun de ces trois courants politiques s'organise et développe son « réseau », son groupe d'associations, son syndicat, ses mutuelles, ses mouvements de jeunesse, ses hôpitaux, ses écoles, ses universités… La pilarisation de la société belge prend forme. Chaque citoyen pouvait évoluer dans un même pilier, socialiste, catholique ou libéral[17].

Cette pilarisation tend à s'estomper avec le temps. D'une part, le consumérisme fait qu'un citoyen peut choisir de s'affilier au syndicat chrétien et à la mutuelle socialiste, tenant plus compte du rapport qualité/prix du service que de ses convictions. D'autre part, le paysage

[13] http://209.85.229.132/search?q=cache:ZOAHPGh9jlQJ:www.ces-ulg.be/index.php%3Fid%3D127+r%C3%A9duction+financement+pour+asbl+Belgique&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=be&client=firefox-a

[14] *Ibid*.

[15] Les associations en Belgique, Une analyse quantitative et qualitative du secteur », *op. cit.,* p. 42.

[16] *Ibid*, p.43.

[17] « Clivage et partis en Belgique », Vincent de Coorebyter, Courrier hebdomadaire du CRISP n°2000, 2008.

politique est marqué par l'arrivée d'une myriade de petits partis politiques, dont l'un a réussi sa percée et est aujourd'hui associé au pouvoir : Ecolo, qui ne s'est pas organisé en pilier.

Néanmoins, les modélisations du dialogue civil tiennent encore très souvent et scrupuleusement compte de l'équilibre dans la représentation des obédiences autour de la table. Deux textes font référence à ce niveau : le Pacte culturel[18] et le Pacte scolaire[19].

6 - Concertation sociale paritaire

Le système de sécurité sociale en Belgique est de type « bismarckien », c'est-à-dire assurantiel, reposant essentiellement sur une solidarité professionnelle. Cette solidarité institutionnalisée entre actifs et non actifs a débouché sur un mode très avancé de concertation sociale paritaire (appelé « dialogue social » au niveau européen) : représentants des travailleurs sur un banc et des employeurs sur l'autre banc[20], le contrat et les conditions de travail sur la table[21]. Pour les organisations du secteur non marchand, la concertation sociale compte une partie prenante de plus : le pouvoir politique, qui les subventionne pour les services rendus aux publics.

La concertation sociale paritaire est tant ancrée dans la tradition belge que toute tentative de modélisation du dialogue civil met immédiatement les syndicats, et, dans une moindre mesure le patronat, sur la défensive. L'autorité politique n'essaie-t-elle pas de contourner ou de déclasser la concertation sociale au profit d'autres alliances ? A titre d'exemple, le préambule de la Charte associative dit que « La Charte ne porte pas préjudice au modèle de concertation sociale actuel. Si la Charte a un impact sur ce modèle, il ne peut être que positif, notamment à travers un encouragement des associations à entretenir le dialogue social interne mais aussi en systématisant le modèle de négociation tripartite dans les secteurs subventionnés »[22].

Interview : une OSC belge partie prenante au dialogue social

Gabriel Maissin, conseiller auprès de la Confédération bruxelloise des entreprises non marchandes[23], plaide pour une prise de conscience[24] : le secteur non marchand a un poids économique et social de plus en plus important. Il doit en conséquence se forger une

[18] Signé en 1972, le Pacte culturel poursuit un double objectif : favoriser la participation des acteurs de terrain à l'élaboration et à l'application des politiques publiques et donner des garanties à toutes les minorités idéologiques et philosophiques qui s'adressent à des institutions publiques ou assimilées. C'est à la fois un engagement solennel des partis politiques et une loi-cadre d'une grande portée. Il couvre tous les domaines de la culture, mais aussi le champ des médias et du sport. Voir aussi « Le Pacte culturel », Vincent de Coorebyter, Dossier du CRISP n°60, 2003

[19] Coulé sous forme de loi en 1959, le Pacte scolaire est un accord politique qui met fin à près d'une décennie de durs affrontements entre le pilier chrétien et le pilier laïque et entre les partis qui relaient leurs revendications (social-chrétien d'un côté, libéral et socialiste de l'autre) et qui se sont succédés au pouvoir dans les années 1950 en adoptant des politiques scolaires antagonistes. L'affrontement concerne alors principalement l'enseignement secondaire (écoles moyennes et techniques), dans lequel les catholiques s'estimaient sous-représentés, voir aussi http://www.crisp.be/vocpol/vocpol.asp?terme=Pacte%20scolaire

[20] Les coupoles fédérales de la concertation sociale, Le Conseil National du Travail et le Conseil Central de l'Economie, ont été créées en 1948 et 1952 http://www.cnt-nar.be

[21] « Les organisations syndicales et patronales », Etienne Arcq et Pierre Blaise, Dossier du CRISP n°68, décembre 2007

[22] Voir partie « Charte associative » plus bas.

[23] http://user.cbenm-bcspo.be/Fr/Presentation/

[24] Interview réalisée par le CBCS le 12.03.2010 (voir base de données des OSC belges à la fin de l'étude).

identité propre et trouver un modèle d'organisation qui lui permette d'être entendu dans les organes paritaires du dialogue social. Et ce dialogue social ne se résume pas au contrat de travail, mais englobe les questions politiques et de société. Bref, la frontière entre dialogue social et dialogue civil est perméable.

« La question aujourd'hui est la suivante : étant donné le poids économique et social de l'activité menée par la société civile (11% de l'emploi en 2007), comment celle-ci va-t-elle s'organiser dans le cadre de la concertation sociale ? Comme employeurs face aux organisations syndicales dans les structures paritaires, mais aussi dans les organes transversaux comme les Conseils économiques et sociaux. Le secteur Non Marchand vient tout récemment d'être intégré au Conseil National du Travail et au Conseil central de l'économie. Dans le cadre du modèle belge, il s'agit d'une consécration et d'une très lourde responsabilité.

Il s'agit maintenant de se doter d'un programme et de revendications propres au secteur dans son ensemble. Nous devons nous positionner sur des dossiers en tant qu'employeurs, comme le débat actuel sur la modification des statuts ouvrier et employé, mais aussi comme acteur économique et social sur des thèmes plus transversaux comme la réforme du système des pensions, ou sur les propositions d'un nouveau pacte social pour faire face à la crise. A travers tous ces dossiers, c'est un certain projet de société qui devrait émerger.
Nous devons donc trouver des formes de coordination et de prises de décisions pour mieux porter et rendre intelligible nos positions au-delà d'une simple addition de revendications sous-sectorielles. Nous ne partons pas de rien, le secteur non-marchand s'est fortement structuré ces dix dernières années. Il s'agit maintenant de réaliser un saut qualitatif et de gagner en crédibilité.

Nous devons assimiler le fait que la concertation et la négociation sociale, ne se limite pas aux conventions collectives pour régler les horaires ou les barèmes. En Belgique, le dialogue social est beaucoup plus large. A titre d'exemple, le Gouvernement bruxellois demande au Conseil économique et social un avis sur le Plan de développement international de Bruxelles ou sur les politiques de formation. Si la société civile veut avoir une chance d'influencer les politiques publiques à ce niveau, elle doit s'en donner les moyens. »

7 - Dialogue civil

a. Dialogue civil vs. dialogue social

Si la concertation sociale touche exclusivement au domaine du monde et du contrat de travail, le champ d'application du dialogue civil recouvre des domaines très différents, couverts par des ONG ou associations spécifiques : la protection des consommateurs, la coopération au développement, l'action sociale, la défense de l'environnement, la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes ou des personnes handicapées, pour citer certaines plateformes structurées au niveau européen. Les syndicats de travailleurs se sont néanmoins investis dans le dialogue civil élargissant ainsi leur domaine d'intervention, s'affirmant comme composante incontournable de la société civile organisée, et cela sans grande protestation.

« Les clivages liés à la division de la société belge en plusieurs grands piliers idéologiques continuent à influencer la manière dont chaque parti perçoit la place qui doit être donnée à l'action des citoyens individuels, des organisations de la société civil et des pouvoirs publics : les partis qui entretiennent traditionnellement des liens étroits avec une mouvance associative qui leur est proche sont plus enclins à faire du secteur associatif un interlocuteur privilégié et à lui reconnaître une fonction de médiation entre les citoyens et le pouvoir politique; d'autres, au contraire, ont davantage tendance à s'adresser directement au citoyen individuel et se méfient de certaines organisations, qu'ils soupçonnent de vouloir faire passer des intérêts particuliers avant l'intérêt général. »[25]

b. Diversité des lieux et modèles de consultation

La complexité institutionnelle évoquée plus haut et son incidence directe sur le modelage du dialogue civil rend fort difficile une présentation globale de celui-ci. En effet, plus il y a de niveaux de pouvoirs, plus il y a aussi de possibilités d'accès pour le secteur associatif. De ce point de vue, la structure fédérale belge est un avantage pour les associations par rapport à un pays très centralisé comme la France, par exemple – même si en Belgique, on est peut-être tombé parfois dans l'extrême inverse, avec pour conséquence un morcellement excessif des compétences.

A titre d'exemple, un Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé a été mis en place pour se prononcer sur la programmation et l'agrément de services d'action sociale, de la Famille et de la Santé (3ème âge, personnes handicapées, services sociaux, planning familial, aide à domicile, toxicomanies, santé mentale …) subventionnés par la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. Il peut également remettre des avis d'initiative sur tout aspect dans le cadre de ses compétences. Il est composé de représentants des organisations syndicales et patronales, des usagers et d'experts. Ou bien un Conseil supérieur de promotion de la santé en Communauté française de Belgique a été créé pour aider le Gouvernement de la Communauté française à mettre en place les lignes de force de sa politique en promotion de la santé.

c. Vers une régularisation des interactions associations/pouvoirs publics

Tous les partis démocratiques se sont ralliés à l'idée d'un pacte associatif, chargé de redéfinir clairement les relations entre les associations et le pouvoir politique. Le 8 décembre 2003, la Plateforme francophone du volontariat organisait un colloque intitulé « Pacte associatif – mode d'emploi ». La Fondation Roi Baudouin prend ensuite la décision de réunir représentants associatifs néerlandophones et francophones autour de cette idée. Mais il

[25] Etat et associations: l'Entente Cordiale? Journée d'Etude sur le secteur associatif et son interaction avec les pouvoirs publics organisée à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin, 06.12.2005, Note de Synthèse

apparaît que les divergences de pratiques et stratégies empêchent l'entente à ce niveau. Suites aux élections de 2004, les déclarations de politique générale de la Communauté française, de la Commission communautaire française et de la Région wallonne rappellent leur volonté de conclure un « pacte associatif ». Un an plus tard, les 3 Gouvernements francophones déposent conjointement un « livre vert » remis aux conseils consultatifs et d'avis institués par la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi qu'à 27 associations et groupements d'associations en avril 2006. Cette 1ère phase de consultation prend fin sous la forme d'un grand « pow-wow », en juillet 2006, d'où au moins une évidence ressort : avant la conclusion d'un Pacte, il appartient aux pouvoirs publics de poser un acte unilatéral de reconnaissance du fait associatif. L'idée de la Charte est née.

Cette Charte est une initiative des pouvoirs publics et vise à (re)définir les rapports entre services publics et secteurs associatifs telles que les premières lignes du préambule[26] s'attachent à l'expliquer : « Alors que la logique marchande convoite chaque espace de l'action collective, les pouvoirs publics signataires veulent renforcer leur engagement au service du bien public et sceller alliance avec le monde associatif pour défendre ensemble, dans une perspective de développement durable, les valeurs d'émancipation sociale, d'égalité, de solidarité et de liberté ainsi que les services d'intérêt général. »

L'importance des subventions dans le financement des ASBL - subventions généralement justifiées par la fonction que les associations assument dans la fourniture de services à la population - souligne le rôle déterminant des pouvoirs publics dans la vie associative. C'est en raison des liens entre monde associatif et secteur public que l'on note l'émergence depuis quelques années (à l'étranger mais aussi, depuis peu, en Belgique) de "pactes associatifs"[27], conclus entre les deux secteurs et destinés à codifier leurs droits et obligations respectifs.

Si les associations sont aujourd'hui davantage reconnues et soutenues par les pouvoirs publics, elles restent confrontées à une série d'enjeux dont dépend à terme la réalisation de leurs missions. Ces enjeux concernent différentes problématiques : la complexification des tâches assumées par le secteur associatif pour répondre aux défis contemporains ; la précarité des emplois du secteur (même si une évolution positive est observée) ; la dépendance à l'égard du bénévolat; le financement qui ne leur garantit pas toujours la viabilité financière ; la nécessité de professionnalisation du secteur ; l'intégration dans des réseaux internationaux pour ne pas rester en marge du mouvement de la mondialisation, etc.[28]

Les pouvoirs publics énoncent un ensemble de principes et prennent une série d'engagements :

---

[26] http://www.charteassociative.be/IMG/pdf/Charte.pdf

[27] http://www.ces-ulg.be/index.php?id=149&L=1%2Findex.ph

[28] http://209.85.229.132/search?q=cache:ZOAHPGh9jIQJ:www.ces-ulg.be/index.php%3Fid%3D127+r%C3%A9duction+financement+pour+asbl+Belgique&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=be&client=firefox-a

- La Charte s'applique exclusivement aux associations qui respectent les principes de la démocratie tels qu'énoncés par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
- Les associations sont une richesse créatrice de richesses : richesse économique, détection de besoins nouveaux au sein de la population, renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale, rôle de relais entre le citoyen et les pouvoirs publics.
- Les pouvoirs publics soutiennent les efforts de structuration et de coordination des associations.
- Les pouvoirs publics reconnaissent et encouragent la liberté d'expression des associations et notamment l'exercice de leur capacité critique.
- La Charte considère comme complémentaire et non concurrentielle l'action associative et l'action publique. Lorsque les pouvoirs publics et les associations privées sont tous les deux opérateurs comme, par exemple, dans le secteur de l'action sociale et de la santé, il est temps de passer un accord entre les deux parties afin de se compléter et non pas de se concurrencer.
- Les pouvoirs publics s'engagent à liquider les subventions aux associations dans les délais et à privilégier le subventionnement dans la durée.
- Les pouvoirs publics s'engagent à soutenir le volontariat, aux côtés de l'emploi salarié, comme acte de solidarité ou de militantisme dans l'action et la gestion des associations.

Pour faire vivre la Charte, il est prévu de créer, d'une part, une « task force » administrative dont le rôle sera d'accompagner la transposition réglementaire des engagements prévus, et, d'autre part, un Forum du partenariat associatif, lieu de débat avec le monde associatif, selon une formule à définir, afin notamment de permettre l'évaluation de la Charte et d'assurer le suivi des engagements.

« L'accord de gouvernement flamand de 2004 reconnaît explicitement le rôle majeur que joue le secteur associatif pour lutter contre l'exclusion et l'isolement, favoriser l'épanouissement individuel et contribuer à une société plus solidaire. Il s'engage à prendre diverses mesures en vue de faciliter l'action des associations: accroissement des moyens financiers, couverture d'assurance, reconnaissance de l'expérience acquise dans le cadre du bénévolat, promotion de la diversité… »[29] De plus, le renouvellement du 'décret de base' et l'adoption de trois grands décrets (en matière de politique de la jeunesse, de culture et de sport) prévoient explicitement une interaction avec le secteur associatif. Ce dernier peut aussi assister à des commissions du parlement flamand et déposer des pétitions que le parlement est tenu d'examiner si un nombre minimum de signatures est atteint.

Interview : une OSC belge active au niveau européen

Le Mouvement Européen-Belgique (MEB)[30] défend une Union européenne citoyenne. Son objectif est de former et d'informer sur l'Europe pour rendre le projet européen plus

[29] Op.cit.

[30] http://www.mouvement-europeen.be/

accessible et compréhensible et pour que les citoyen-ne-s, et particulièrement les jeunes, soient plus conscient-e-s de leurs droits. Le MEB est l'une des rares organisations de la société civile belge, fédérée au niveau national. Il est bilingue et pluraliste. Maïté Abram, directrice du Mouvement Européen-Belgique, interviewée dans le cadre de cette étude[31], explique les relations étroites entretenues par les organisations de la société civile belge avec les mandataires politiques, même au niveau fédéral.

Est-il aisé de définir ce que recouvre le vocable de société civile organisée en Belgique ?
MEB : *Oui, le vocable de société civile recouvre les organisations ayant pour forme juridique le statut d'ASBL, composées de membres cotisants qui soutiennent la cause défendue par l'organisation. Les considérations universitaires sur les différentes terminologies (non-marchand, tiers-secteur, secteur associatif) sont éloignées des préoccupations des acteurs de terrain.*

De quelle manière les pouvoirs publics façonnent-ils/ont-ils un impact sur le fonctionnement de la société civile organisée belge ?
MEB : *L'interdépendance de la société civile organisée et des pouvoirs publics est très forte. Les sources de financement du MEB sont, par exemple, principalement publiques[32]. Cette connexion est légitimée par le fait que les services prestés par les ASBL rencontrent des besoins identifiés au sein de la société. La reconnaissance des services prestés se traduit généralement par un subventionnement. La dépendance du secteur non-marchand par rapport aux subventions publiques signifie que son existence est remise en cause annuellement. Cette dépendance financière implique forcément un rapport d'autorité mais je vois difficilement comment l'éviter.*
Les résultats des ASBL sont contrôlés par des indicateurs de réussite et elles doivent suivre une série de critères de bonne gouvernance. Ces indicateurs ne prennent pas toujours en compte les réalités auxquelles les ASBL font face dans la mise en œuvre de leurs activités avec le public. Les pouvoirs subsidiants attendent que soit justifié le suivi de l'action à long terme, or ces indicateurs de durabilité sont rarement atteints étant donné le caractère temporaire des subventions permettant de financer les activités.

Quel type de réformes ce secteur devrait entreprendre en interne pour devenir un partenaire respecté par les pouvoirs publics voire un codécideur au même titre que les partenaires sociaux dans le processus de dialogue social ?
MEB : *La question est faussée car ce secteur n'a pas « d'interne ». Il n'est pas organisé en grandes coalitions et les domaines d'intervention et problématiques traitées par les ASBL sont trop différents. Le MEB, par exemple, n'a jamais formé de coalitions. Selon les projets, il créé des partenariats temporaires.*
Les rapports avec les pouvoirs publics se font donc très souvent par des contacts directs avec les cabinets des ministres aux niveaux fédéral, régional et communautaire. D'autant

[31] Interview réalisée par Pour la Solidarité le 24.03.2010
[32] Chancellerie du Premier Ministre, Ministère des Affaires étrangères, Région de Bruxelles Capitale, Vlaamse overheid, Commission européenne

plus que les organisations de la société civile sont très souvent proches d'un parti politique. Elles se tournent donc vers celui de la même obédience politique en cas de besoin.
Sur le sujet de l'Europe, la Belgique étant traditionnellement pro-européenne, la société civile n'a pas de difficulté à se faire entendre, à obtenir qu'un sujet soit mis à l'ordre du jour de l'agenda européen. Les personnalités politiques sont très en phase avec l'actualité européenne et comprennent bien l'énorme impact au niveau national des décisions prise par les décideurs européens.
Finalement pour être reconnues par les pouvoirs publics, les organisations de la société civile doivent être capables de faire remonter l'information, de servir de relais aux acteurs de terrain et de communiquer aux décideurs des chiffres et/ou problèmes concrets rencontrés.

CHAPITRE II – ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE BELGES & INSTITUTIONS EUROPEENNES

L'arène européenne exerce un impact important, tant au niveau politique qu'au niveau pratique (notamment en terme de subventionnement).

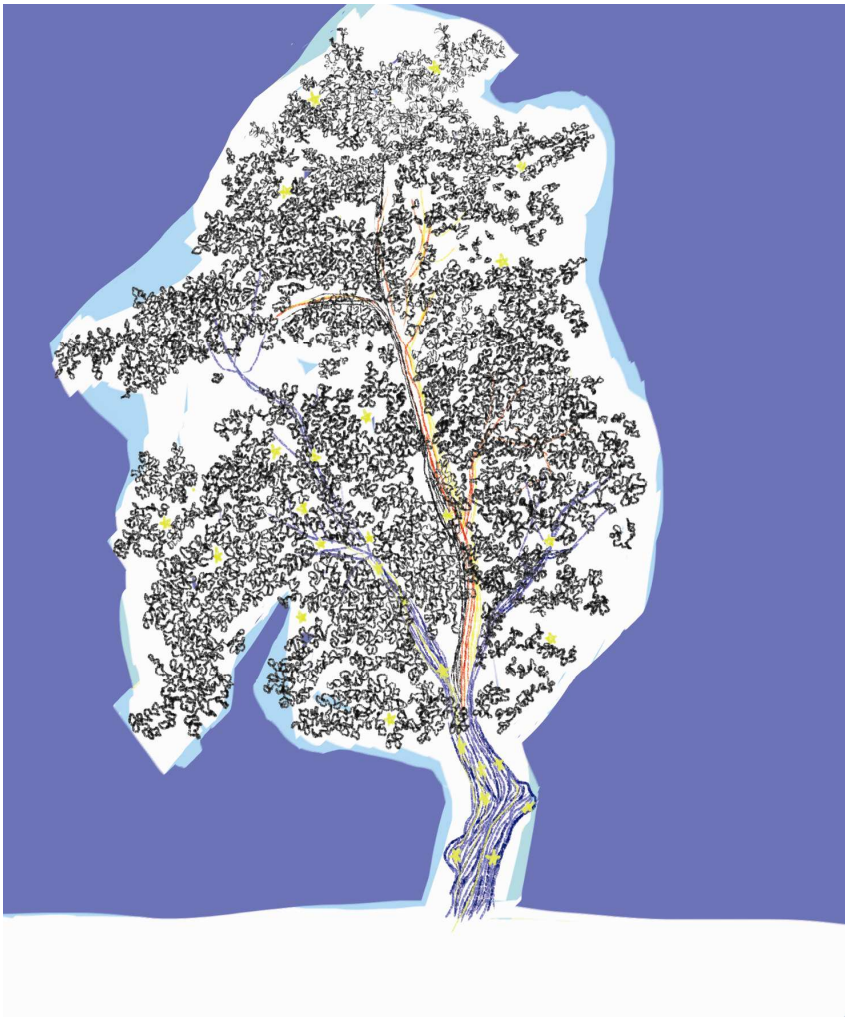

1 – Historique des relations

La Belgique fût l'un des membres fondateurs de la Communauté Économique européenne en 1958[33]. Sa capitale, Bruxelles, est également la capitale de l'Europe. Par conséquent, la plupart des institutions européennes sont situées à Bruxelles. Comparé à d'autres pays comme l'Espagne (504.782 km²) ou, dans une moindre mesure, la Hongrie (93.000 km²), la Belgique est un pays de petite taille (30.528 km²). Aussi, toutes les OSC belges bénéficient d'une proximité géographique avec la Commission, le Parlement et le Conseil de l'UE.

Bruxelles est aussi une Ville-Région, la capitale de la Flandre et de la Belgique, elle est aussi au cœur de deux communautés linguistiques: flamande & française. Un grand nombre d'OSC sont basées dans la région de Bruxelles-Capitale car les institutions fédérales, régionales et des communautés linguistiques y sont implantées (sauf celles de la Région wallonne basées à Namur). Bruxelles se distingue, d'ailleurs, par un nombre d'emplois associatifs par mille habitants supérieur à la moyenne nationale quelle que soit la branche d'activités considérée surtout dans les domaines de la culture et de la défense des droits et intérêts.

[33] Signé le 25 mars 1957, le traité de Rome instituant la CEE n'est entré en vigueur qu'au 1er janvier 1958.

2 - Crise du modèle d'État providence & réduction des financements publics

Comme nous l'avons vu dans la première partie, les grandes organisations à but non lucratif sont financées majoritairement par les autorités publiques, elles dépendent donc relativement peu de travailleurs bénévoles et la participation financière provenant des usagers est assez faible. Les plans de financement de la société civile organisée belge sont donc complètement remis en question par la crise économique et l'endettement de l'État belge. N'oublions pas non plus que, parmi les 27 pays membres de l'UE, les OSC belges font partie des OSC dont le taux de financement public est le plus élevé : en moyenne les deux tiers de leurs financements proviennent des fonds publics. Elles dépendent fortement du renouvellement de subventions de fonctionnement, comme, par exemple, le subside « Éducation permanente »[34] (éducation informelle des adultes) de la Communauté Française.

De plus en plus de services publics sont privatisés, les OSC entrent dans une logique d'appels d'offre et sont en compétition avec des organisations à but non lucratif et très souvent aussi avec des entreprises marchandes. La stabilité financière des organisations qui n'ont pas les ressources pour s'inscrire dans cette nouvelle logique ou qui la refusent est mise à mal.

3 - Évolution des compétences de l'UE et impact sur les activités des OSC

Au départ, les Communautés européennes n'avaient qu'une visée économique et ne développaient que des activités orientées vers la construction d'un marché commun. La Communauté européenne du charbon et de l'acier et, par la suite, la CEE, n'avaient pas d'influence directe sur les activités développées par les OSC. Les OSC n'étaient même pas perçues comme un interlocuteur potentiel des institutions communautaires.

Durant les 20 dernières années, on a assisté à un changement de modèle : « L'évolution des compétences et des politiques de l'UE de ces dernières décennies a eu des conséquences majeures sur la façon dont les organisations de la société civile s'immisce dans ce qui a longtemps été perçu comme un projet stimulé principalement par le marché intérieur et l'exécution des quatre libertés[35]. L'Acte unique européen et les traités qui ont suivi ont marqué une augmentation considérable des compétences de l'UE dans des domaines directement liés aux préoccupations de la société civile organisée, dans tous les 'piliers' de l'Union européenne »[36].

L'extension des compétences de l'UE a eu un impact direct sur la manière dont les organisations de la société civile belge peuvent mener à bien leurs missions et prester leurs services. Au fil des traités, les prérogatives ainsi que les domaines relevant de la compétence de l'UE se sont progressivement étoffées[37]. Les juristes estiment que selon les États

---

[34] http://www.educationpermanente.cfwb.be/

[35] Libre circulation des biens, des travailleurs, des capitaux et liberté d'établissement et de prestation des services.

[36] « Civil Dialogue : making it work better » [Dialogue Civil : comment mieux le faire fonctionner], étude commandée par le groupe de contact de la société civile, recherches et rédaction par Elodi Fazi & Jeremy Smith, 2006, http://act4europe.horus.be/module/FileLib/Civil%20dialogue,%20making%20it%20work%20better.pdf

[37] Voir chapitre II – 3.

membres, jusqu'à 2/3 de la législation nationale découle directement de la législation communautaire.

Les compétences communautaires se décomposent en trois catégories :

- exclusives : les États ont transféré l'intégralité de leur compétence à l'UE ;
- partagées : les États n'ont transféré qu'une partie de leurs compétences et peuvent donc continuer à agir à côté de l'UE ;
- d'appui : la compétence principale reste du ressort des États membres mais l'UE peut appuyer leur action.

A priori les domaines pour lesquels les États membres ont délégué complètement leur pouvoir à l'UE (commerce, politique monétaire...) ne concernent pas l'action des OSC. Pourtant si l'on s'intéresse à la directive Services, entrée en vigueur le 28 décembre 2009[38] et ayant pour objectif d'intensifier la concurrence sur les marchés des services et d'augmenter l'unification du marché unique dans le domaine après simplification des procédures[39], on devine l'ampleur des bouleversements que cette directive pourrait entraîner. Le texte traite de la même manière les activités à but lucratif et non lucratif. Certains secteurs sont certes exclus du champ d'application de la directive mais d'autres, comme ceux de la culture (éducation permanente, organisations de jeunesse) et de la formation professionnelle, ne sont pas exclus explicitement ou « en bloc ».

Le directeur du centre de recherche belge, Agence Alter[40], imaginait les effets possibles d'une transposition qui ne prévoirait pas tous les cas de figure : « la formation professionnelle des demandeurs d'emploi est considérée par une région comme ne tombant pas sous le coup de la directive services. Le décret de transposition n'aborde pas le sujet, et les décrets qui organisent le secteur ne sont pas modifiés (...). La Commission pourra estimer que la transposition est insatisfaisante et demander à la Belgique de permettre l'agrément et le subventionnement à des opérateurs commerciaux »[41]. Conscientes des enjeux, des délais, des différentes parties prenantes à la décision au moment du vote de la directive mais aussi de sa transposition ainsi que des personnes ressources à leur disposition, les organisations de la société civile belge pourraient éviter des retombées négatives sur leur secteur d'activité.

Si les domaines tombant dans l'escarcelle des compétences exclusives communautaires sont limités, les domaines où les États membres ou d'autres échelons publics comme les régions partagent leurs compétences avec l'UE sont très nombreux. Les institutions communautaires

---

[38] Contrairement au règlement qui s'applique directement et obligatoirement dans chaque État membre, une directive laisse aux États membres la liberté de choisir les moyens appropriés pour atteindre l'objectif de la directive et suppose donc un délai pour la transposition de cette directive en droit national.

[39] Lire à ce sujet le Cahier de la Solidarité n°9, Série Cohésion sociale et économie sociale, 2007 : http://www.pourlasolidarite.eu/IMG/pdf/Cahier9_liberalisation_services.pdf

[40] http://www.alterechos.be/, voir le bimensuel de l'actualité sociale à Bruxelles et en Wallonie.

[41] Thomas Lemaigre. *Atterrissage de la Directive services : crier au feu ou faire l'autruche ?,* Alter Echos n°283, 23/10/2009. Disponible en ligne : http://www.alterechos.be/index.php?p=search&d=i&c=a&art_id=19092&s_sid=t&as[asearch]=Directive%20Service&as[mode]=title_head_body&as[fm]=4&as[fy]=2009&as[tm]=4&as[ty]=2010&l=1

recourent souvent à la pression des pairs pour influencer les décisions prises par les États dans ces domaines. Elle formule à présent des recommandations et propose des outils de politiques sociales liées, par exemple, à la lutte contre la pauvreté ou aux discriminations rencontrées par les femmes et les personnes handicapées. La Commission a soutenu la mise en place de règles de droit non obligatoires appelé parfois « droit mou »[42] dans ces domaines pour lesquels les décisions étaient traditionnellement prises aux niveaux nationaux.

La mise en place de la Méthode Ouverte de Coordination (MOC) qui encourage la participation et l'implication des parties intéressées aux niveaux européen et national à la planification de programmes d'action nationaux pour l'inclusion sociale, est un exemple de régulation non coercitive. Depuis 2006, les organisations de la société civile et notamment les partenaires sociaux belges sont de plus en plus intégrés dans l'élaboration des stratégies nationales en matière de protection et d'inclusion sociales[43]. Parmi les outils de la MOC sociale se trouvent par exemple les examens par les pairs (peer reviews)[44] qui facilitent le débat sur les politiques de protection sociale et d'inclusion sociale en vigueur dans les différents États Membres de l'UE et encouragent le processus d'apprentissage mutuel entre ceux-ci ainsi que « l'importation » des « bonnes pratiques » existantes dans les autres pays de l'UE.

4 - Recours à la sous-traitance pour la réalisation des politiques publiques européennes

« L'extension des compétences de l'UE a été (…) accompagnée de l'émergence de politiques impliquant un niveau plus important de re-distribution, alors que précédemment, l'UE s'était davantage concentrée sur les « politiques réglementaires » basées sur une approche législative dont le but était d'éliminer les entraves au marché libre. Alors que la part du budget de l'UE allouée à la Politique Agricole Commune (PAC) a commencé à diminuer, ces politiques publiques se sont multipliées depuis les années 1980 avec la création ou le renforcement d'un certain nombre de programmes financés par l'UE et le développement d'une politique de cohésion »[45].

La Commission européenne dispose de ressources humaines limitées en comparaison avec les administrations nationales (comparé au nombre de citoyens européens, le pourcentage de fonctionnaires européens est très faible). Ainsi, l'augmentation des compétences a provoqué une augmentation du recours à des acteurs extérieurs capables de mettre en œuvre ces nouveaux programmes. Les ONG prestataires de services se sont révélées très légitimes pour mettre en œuvre les politiques européennes, notamment dans certains

---

[42] De l'anglais : "soft law"

[43] http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?mode=dbl&lang=en&ihmlang=en&lng1=en,fr&lng2=cs,da,de,el,en,es,et,fi,fr,hu,it,lt,lv,mt,nl,pl,pt,sk,sl,sv,&val=441333:cs&page=

[44] http://www.peer-review-social-inclusion.eu/peer-reviews?set_language=fr. Chaque examen par les pairs est organisé par un pays. Le pays hôte présente aux pays pairs et aux organisations pertinentes concernées un cas de « bonne pratique » mentionné dans son Rapport stratégique national sur la protection sociale et l'inclusion sociale aux experts de la Commission européenne, Voir la fiche à la fin de l'étude détaillant le projet monté par l'asbl Diogènes et identifié par l'Etat belge comme bonne pratique dans ce même domaine.

[45] Voir op. cit.

domaines où les intérêts des citoyens sont directement en jeu, comme le développement, la santé publique, les politiques d'égalité des genres ou la lutte contre la discrimination.

A titre d'exemple, « l'action [2 du Programme « L'Europe pour les citoyens »[46]] soutient les organisations de la société civile et les organismes de recherche et de réflexion, en tant que liens privilégiés entre les citoyens européens et l'Union européenne. Les organisations de la société civile aux niveaux européen, national, régional et local sont des éléments importants de la participation active des citoyens dans la société et contribuent à dynamiser tous les aspects de la vie publique »[47].

5 - Fonds européens: un substitut aux sources traditionnelles de financement des OSC ?

« L'Europe offre de nouvelles sources de financement dont la principale pour les associations belges est le Fonds social européen. Mais ces sources apparaissent comme complexes et relativement peu fiables »[48].

a. Diminution des Fonds structurels[49]

Le commissaire européen en charge de la Politique régionale a rendu public fin mars 2010, le premier rapport stratégique de l'année 2010 sur la politique de cohésion[50]. Ce document, élaboré à partir des 27 rapports stratégiques nationaux, fait le point sur la progression de la mise en œuvre des programmes opérationnels des régions européennes pour la période 2007-2013. La Belgique fait figure de bon élève, elle a attribué plus de 61% des fonds à des projets. Cependant, la société civile organisée et le rôle qu'elle joue dans la mise en place d'une politique de cohésion régionale efficace n'est pas mentionnée dans le rapport stratégique belge sur l'absorption des Fonds structurels et de cohésion[51]. Pourtant, en Belgique, nombre d'opérateurs des projets cofinancés par les Fonds structurels[52] sont des OSC (le plus souvent des ASBL et ASBL para-communales). De nombreuses OSC belges ont recours aux Fonds structurels et notamment au Fonds social européen (FSE) pour déclencher un effet levier et attirer des subsides nationaux et in fine garantir la réalisation de leurs activités alors que les fondements de l'État corporatiste commencent à trembler. En effet, en

---

[46] Le programme a pour but de « donner aux citoyens la possibilité d'interagir [...] en encourageant un sentiment d'appropriation de l'Union européenne par les citoyens »http://ec.europa.eu/citizenship/index_en.htm

[47] http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/programme/action2_fr.php

[48] Le secteur associatif en Belgique – Une analyse quantitative et qualitative, Centre d'Economie Sociale & Hoger Instituut voor de Arbeid

[49] « Les Fonds structurels et le Fonds de cohésion sont les instruments financiers de la politique régionale de l'Union européenne (UE) qui vise à réduire les écarts de développement entre les régions et les États membres. Ils participent pleinement à l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale » http://europa.eu/scadplus/glossary/structural_cohesion_fund_fr.htm

[50] En anglais : http://ec.europa.eu/regional_policy/policy/reporting/cs_reports_en.htm ou en français : http://www.euractiv.fr/politique-regionale-collectivites-locales/article/2010/03/31/bruxelles-rend-son-rapport-strategique-sur-lutilisation-des-fonds-r

[51] http://ec.europa.eu/regional_policy/policy/reporting/document/belgium_strategic_report.pdf?f=842

[52] Voir par exemple le lien suivant pour une liste de bénéficiaires de l'objectif Convergence du FSE en Région wallonne:
Axe 2: http://www.fse.be/les-projets-2007-2013/les-projets-approuves/convergence/PO%20Convergence%20-%20Axe%202.pdf
Axe 3 : http://www.fse.be/les-projets-2007-2013/les-projets-approuves/convergence/CPGW080619B.pdf
Et pour la liste de bénéficiaires de l'Objectif Emploi et Compétitivité régional du FSE dans la région de Bruxelles: http://www.actiris.be/Fr/Liens/Liste_beneficiaires2008.pdf

Belgique, l'obtention d'une subvention dans le cadre des Fonds structurels garantit le cofinancement par les autorités publiques régionales.

En Belgique, les Fonds structurels sont gérés par trois autorités de gestion régionales différentes. Accéder à ces fonds n'implique pas de devoir exercer la moindre influence sur les décisions prises pas les institutions européennes. Néanmoins, les OSC bénéficiaires doivent intégrer dans leur projet la prise en compte d'enjeux de dimension européenne tels que, pour un financement par le FSE, la Stratégie européenne pour l'emploi et à la Stratégie de Lisbonne.

Durant ces dernières années, le montant des Fonds structurels alloué aux plus anciens États membres (comme la Belgique) a diminué. La plupart des régions de l'Europe de l'ouest font maintenant partie de la zone de Compétitivité et ont, par conséquent, droit à un montant plus réduit de financement que d'autres États membres comme la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie, classées dans la catégorie convergence, qui reçoit jusqu'à 82% des montants prévus pour les Fonds structurels.

En Belgique, seule la petite province du Hainaut a été classée dans l'objectif 1 pour la période 2000-2006. Les zones classées « objectif 1 » pouvaient prétendre à une quantité de fonds structurels plus élevée. Pour la période 2007-2013, ce territoire est toujours classé dans l'objectif dit « Convergence » (le successeur de l'objectif 1) mais cela ne devrait plus être le cas pour la période suivante (2014-2020).

Le changement des règles du jeu d'attribution des fonds européens pour chaque nouvelle programmation budgétaire se traduit par une lenteur de la mise en route au moins lors des deux premières années le temps pour les autorités de gestion régionales de réajuster les méthodes de travail.

b. Programmes d'Action Communautaire : inaccessibles ?

Les OSC belges commencent à envisager d'autres types de financements européens : les Programmes d'action communautaire. Ils financent des actions de coopération à court terme entre plusieurs partenaires de différents États membres. Les exigences en matière de gestion financière et d'évaluation sont très élevées, introduire une demande suppose un travail de préparation de plusieurs semaines mené par un personnel qualifié. En comparaison avec les Fonds structurels, l'attribution d'une subvention ne garantit pas de cofinancement par les autorités nationales. Soumises à des délais courts, les porteurs de projet doivent convaincre des partenaires publics de soutenir financièrement leur projet ou bien recourir à leurs fonds propres. Les subventions européennes ne seront pas versées intégralement au début du projet, ce qui implique de disposer d'une trésorerie suffisante permettant d'attendre que le versement final soit versé parfois plusieurs mois après que le dépôt du rapport financier auprès de la Commission.

Ces procédures découragent les organisations de taille réduite ou peu expérimentées à exploiter ces programmes ; les conditions d'éligibilité ou garanties financières exigées pour

certains de ces fonds les dissuadent même de répondre aux appels à proposition. Là aussi le changement des règles du jeu d'attribution des fonds européens pour chaque nouvelle programmation budgétaire se traduit par une perplexité des acteurs associatifs habitués aux concepts utilisés lors des 6 années précédentes. La constitution des partenariats transnationaux est souvent laborieuse pour de petites ASBL qui ne disposent pas de contacts en dehors de leur périmètre d'action et ne sont pas habitués à collaborer avec des structures publiques, parapubliques ou universitaires. Les OSC belges comme celles des autres pays membres doivent être formées au montage et à la gestion de projets cofinancés par les institutions européennes avant de pouvoir se lancer dans ce qui est souvent considéré comme une "aventure européenne".

6 - OSC belges et institutions européennes : cohabitation sans collaboration

a. Relations avec les OSC d'envergure européenne

En accord avec la complexité institutionnelle belge, les territoires d'intervention des OSC se recoupent souvent avec les limites des régions ou communautés linguistiques. Peu d'entre elles sont fédérées au niveau national, ce qui ne facilite pas le contact avec les institutions de l'UE. Elles ne sont pas considérées comme représentatives de la société civile belge par les décideurs européens qui préfèrent identifier un interlocuteur unique par pays membre voire pour l'ensemble des pays membres au travers des plateformes d'ONG européennes.

Par ailleurs, ces organisations régionales ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour charger un membre de l'équipe de réaliser une veille des sujets à l'agenda des enceintes communautaires et concernant lesquels ils devraient rendre public la position de leur organisation auprès de l'institution appropriée au moment opportun. Le personnel des coupoles européennes actives pour représenter les intérêts de leurs membres actifs dans différents pays membres de l'UE sur la même thématique est spécialisé sur les questions européennes et chercher à créer des coalitions entre membres et au-delà pour être entendu des décideurs européens.

Lorsque l'on examine les membres des plateformes européennes, il est surprenant de voir que la plupart du temps, la Belgique est représentée par 2 ou 3 organisations : une pour chaque région ou une pour chaque Communauté. Les membres belges du réseau européen AGE[53] représentant les intérêts des citoyens âgés de plus de 50 ans sont actifs dans des territoires géographiques et linguistiques différents alors que les membres des autres pays tendent à se

Dialogue Civil au niveau européen

A la fin des années 80, la prise en compte des politiques sociales par l'Union européenne telles que, entre autres, la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'égalité des droits et opportunités pour les femmes et personnes handicapées, ont donné naissance au développement de réseaux européens d'ONG. Dans les années 90, les ONG environnementales se sont structurées pour obtenir du Conseil de l'UE une régulation qui inscrive noir sur blanc la nécessité d'une part, de consulter les ONG et d'autre part, de leur fournir les moyens financiers pour pouvoir participer activement à la consultation. Enfin, pendant la même décennie, les ONG sociales se sont réunies pour fonder une plateforme qui sera par après reconnue et financée par la Commission européenne et aujourd'hui consultée quasi systématiquement sur les questions sociales par la Commission européenne.

[53] Réseau européen regroupant environ 150 organisations de promo
50 ans et de sensibilisation aux problèmes rencontrés par ce
members/71-belgium

distinguer par les orientations politiques ou confessionnelles différentes. Pour n'en citer que deux, Courants d'Ages asbl[54] représente le réseau intergénérationnel de la Communauté française de Belgique et le Vlaams Ouderen Overleg Komitee (OOK) vzw - Vlaamse Ouderenraad[55] est le conseil flamand des personnes âgées. Le Bureau Européen de l'Environnement (EEB)[56] compte aussi plusieurs membres belges qui représentent des territoires différents de la Belgique, le Bond Beter Leefmilieu Vlaanderen[57] la Flandres[58], Inter-Environnement Wallonie[59] la Région Wallonne, Inter-Environnement Bruxelles[60] la Région de Bruxelles-Capitale. C'est une distinction supplémentaire comparée aux autres pays dont les membres se divisent plutôt en fonction de leur cheval de bataille, les uns protégeant une espèce en voie de disparition, les autres sensibilisant la population au recyclage des déchets.

b. Relations avec la Commission européenne

Dans l'architecture institutionnelle européenne, la Commission européenne occupe une place importante. En effet, cette institution a non seulement le monopole de l'initiative législative mais elle partage également le pouvoir exécutif avec le Conseil de l'UE. Garante des intérêts communautaires, les interlocuteurs logiques de la Commission sont donc les organisations, plateformes et fédérations d'envergure européenne représentant les intérêts des organisations de plusieurs États membres et non d'un seul. Les organisations de la société civile dont l'action est jugée de dimension européenne peuvent d'ailleurs prétendre à un soutien financier de la Commission pour leurs frais de fonctionnement. Par exemple, le programme « l'Europe pour les citoyens » de la Direction générale Éducation, Culture et Audiovisuel, soutient structurellement les organismes de recherche et de réflexion et les organisations de la société civile au niveau européen[61].

Les organisations belges de petite ou moyenne envergure entretiennent donc un contact avec la Commission principalement par l'intermédiaire de ces plateformes européennes dont elles sont membres. Ainsi, par exemple, l'Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-abri[62] a adhéré à la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-abris[63] et à la mi-avril, lançait conjointement avec les autres membres une campagne européenne[64] sous l'égide de FEANTSA

Votre point de vue sur l'Europe

Le site a été créé dans le contexte de l'initiative « Élaboration interactive des politiques » et celui plus large des normes minimales applicables aux consultations engagées par la Commission. Il vise à améliorer la gouvernance européenne et à contribuer à l'amélioration de la législation.

[54] www.courantsdages.be
[55] www.vlaams-ook.be
[56] Bureau Européen de l'Environnement http://www.eeb.org/index.cfm/membe
[57] BBL - www.bondbeterleefmilieu.be
[58] Les territoires de la Communauté et de la Région flamande se recoupe é fusionnées.
[59] IEW - www.iewonline.be
[60] IEB - www.ieb.be
[61] Mesures 1 et 2 de l'Action 2 - Une société civile active en Europe, détails des actions et guide du programme disponible sur le site de la DG EAC : http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/programme/action2_fr.php. L'asbl Pour la Solidarité est bénéficiaire de ce soutien structurel.
[62] A.M.A. Asbl http://www.ama.be/ama/
[63] FEANTSA http://www.feantsa.org/code/fr/hp.asp.
[64] http://feantsa.horus.be/code/FR/pg.asp?Page=1268

intitulée **«** Mettre un terme au sans-abrisme, c'est possible ! [65] »

Mais la Commission permet aux OSC nationales et à toute partie prenante d'ailleurs de participer à l'élaboration des politiques européennes en répondant à l'une des nombreuses consultations en ligne d'un site satellite de la Commission « Votre point de vue sur l'Europe »[66]. Le mécanisme permet aux OSC d'envergure nationale de donner directement leur avis sans devoir l'agréger à celui d'autres organisations et modérer leur propos pour obtenir un compromis.

La consultation sur la détermination d'« Europe 2020 »[67], la stratégie européenne pour les 10 années à venir était ouverte du 24 novembre 2009 au 15 janvier 2010 à « toutes les parties intéressées »[68] au sein de l'Union européenne. Même si de nombreux domaines traités dans cette stratégie restent de la compétence des États membres, la teneur de ce texte influencera les modalités d'exécution des activités des ONG. Parmi les 823 contributions envoyées à la Commission, on recense 12 contributions belges dont seulement quatre déposées par des organisations à but non lucratif[69]. Ce faible taux de participation n'est pas spécifique à la Belgique puisque les Pays-Bas, autre pays fondateur de l'UE, avec une population sensiblement plus nombreuse que la Belgique, n'affichent pas de meilleurs résultats. Précisons également qu'à ce chiffre de 823, doivent être retranchées de nombreuses contributions d'institutions publiques des différents États membres ainsi que d'États tiers.

Le Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté[70], la Concertation des organisations représentatives de l'économie sociale[71] et Pour la Solidarité[72] regrettent que le « temps limité » du processus de consultation n'ait pas permis un « débat en profondeur concernant cette stratégie importante afin que les parties prenantes pertinentes puissent s'impliquer dans cette stratégie ». ConcertES précise que « pour être efficient, un soutien actif de la part des parties prenantes ne peut s'envisager sous forme de consultations éclair ou par le seul biais du Parlement européen » et recommande une évaluation périodique de la stratégie 2020 intégrant les parties prenantes.

Le calendrier choisi pour la période de consultation publique correspondait plus ou moins aux fêtes de fin d'année et n'a pas donné suffisamment de temps aux organisations de la société civile européennes pour relayer l'information à leurs membres nationaux. D'autant plus, que les OSC doivent suivre généralement un protocole pour la publication d'avis engageant la structure (écriture collective, vote par le conseil d'administration, dans certains cas, traduction...). De plus, un bon nombre d'associations nationales ne disposent pas de

---

[65] Lien vers la campagne via le site d'A.M.A. http://www.ama.be/actualites/infos

[66] http://ec.europa.eu/yourvoice/consultations/index_fr.htm

[67] Voir le glossaire pour de plus amples explications.

[68] http://ec.europa.eu/dgs/secretariat_general/eu2020/consultation_fr.htm.

[69] Les quatre organisations sont les asbl Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (EAPN-Belgique), Concertation des organisations représentatives de l'économie sociale (ConcertES), Vivant-Europe et Pour la Solidarité.

[70] EAPN-Belgique http://ec.europa.eu/dgs/secretariat_general/eu2020/docs/bapn_fr.pdf

[71] ConcertES http://ec.europa.eu/dgs/secretariat_general/eu2020/docs/concert_es_fr.pdf

[72] http://www.pourlasolidarite.eu/Future-Strategie-EU-2020-PLS-dit?var_recherche=UE%202020?lang=fr

ressources humaines qualifiées pour faire le lien entre les objectifs généraux de cette stratégie et les activités qu'elles développent au niveau local ni de ressources financières pour préparer de plaidoyers.

c. Relations avec le Parlement européen

Depuis 1979, les citoyens européens élisent tous les cinq ans au suffrage universel direct des eurodéputés représentant leurs intérêts au niveau communautaire. Une fois élus au niveau national, ils siègent au Parlement européen au sein de formations politiques transnationales. Depuis les élections de juin 2009, la délégation belge comprend 22 députés (13 issus du collège électoral néerlandophone, 8 du collège francophone et 1 du collège germanophone). Les eurodéputés belges appartiennent à cinq des sept groupes politiques (démocrates-chrétiens, verts-ALE, socialistes et démocrates (S&D), conservateurs et réformistes européens et démocrates et libéraux pour l'Europe) et deux sont non-inscrits.

Un eurodéputé défend les intérêts des électeurs de sa circonscription et a généralement développé des liens privilégiés avec de nombreuses organisations de la société civile issues de ce territoire. Les eurodéputés ont généralement tous derrière eux une carrière politique que ce soit aux niveaux fédéral, régional, communautaire et/ou communal lors de laquelle ils ont développé un réseau d'acteurs auquel recourir en fonction des différentes thématiques débattues au sein du Parlement.

Les eurodéputés siègent la plupart du temps à Bruxelles[73] et le reste du temps, ils sont censés rencontrer leurs administrés afin d'être en mesure de faire remonter leurs préoccupations et attentes lors des débats au Parlement. Les eurodéputés belges[74] avaient, par exemple, répondu présent à l'invitation du Bureau d'information du Parlement européen en Belgique en février 2010 pour entendre les revendications[75] des associations belges actives dans la lutte contre la pauvreté. Ils n'hésitent pas, non plus, à se déplacer à l'appel d'organisations de la société civile de plus petite envergure[76].

Les périodes de campagne pour les élections du Parlement européen sont des occasions privilégiées afin d'interpeller les candidats sur des questions d'intérêt pour les associations. En mai 2009, le Mouvement Européen-Belgique avait invité les têtes de liste aux élections du Parlement européen à présenter leur programme[77].

---

[73] Les eurodéputés siègent à Strasbourg une fois par mois pour les sessions plénières de 4 jours.

[74] Les eurodéputés belges présents étaient: Ivo Belet (PPE), Frieda Brepoels (Verts-ALE), Frédéric Daerden (S&D), la Vice-Présidente Isabelle Durant (Verts-ALE), Saïd El Khadraoui (S&D), Philippe Lamberts (Verts-ALE), Dirk Sterckx (ALDE), Bart Staes (Verts-ALE) et Kathleen Van Brempt (S&D).

[75] « La lutte contre la pauvreté en débat », 25 Février 2010, les revendications concernaient la participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration des politiques qui les concernent, la garantie d'un revenu minimum européen, la durabilité et qualité des emplois ainsi que l'inclusion active **http://www.europarl.be/view/fr/press-release/ep_news/ep_news-2010/ep_news-2010-February/ep_news-2010-Feb-11.html;jsessionid=746229BEA3680B224722E434D3398147**.

[76] Comme, par exemple, la maison de la laïcité d'Ourthe et Aisne http://www.blog-durbuy.be/index.php/post/2006/06/18/63-maison-de-la-laicite-suite

[77] Etaient présents Anne Delvaux (Démocrates-chrétiens), Véronique de Keyser (S&D), Isabelle Durant (verts-ALE) et Frédérique Ries (Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe) http://www.europedirect-bw.be/images/images/Lettre%20d%27information%20MAI%202009.pdf

Deux bémols tout de même. Si les parlementaires européens belges sont présents à de nombreux débats impulsés par la société civile organisée, ils participent d'autant plus volontiers si les organisateurs défendent des valeurs similaires ou sont de la même « obédience » politique que le parti dont ils sont membres. Les organisations déjà rodées aux affaires européennes ou ayant pour mission de vulgariser le processus d'intégration européenne vis-à-vis du grand public savent comment mobiliser les eurodéputés et autres décideurs européens alors que certaines organisations à vocation régionale ou communautaire (très peu d'organisations belges sont fédérées au niveau national) ne pensent même pas à recourir à leurs parlementaires européens lorsqu'une régulation européenne défavorable à leur activité est en passe d'être votée par le Parlement européen.

d. Relations avec le Conseil de l'UE

Selon l'enquête "Comment améliorer les relations entre les OSC et le Conseil de l'UE"[78], les OSC parviennent difficilement à entrer en contact avec cette institution européenne, pourtant parmi les plus puissantes. L'enquête tire des leçons applicables aux OSC des différents États membres tout comme aux plateformes d'OSC européennes.

« Les contacts des OSC avec le Conseil sont principalement le résultat de leurs propres efforts. Le Conseil n'a pas de stratégies pour réglementer ses échanges avec les OSC, ils restent donc très informels et dépendent beaucoup de la volonté, des capacités et ressources des OSC ».

Représentation belge au sein du Conseil de l'UE

Vu le nombre important d'acteurs belges intervenant sur la scène européenne, un accord de coopération relatif à la représentation de la Belgique au Conseil de l'Union européenne règle la collaboration entre eux. De plus, une conférence interministérielle Politique étrangère réunit les ministres compétents pour les relations extérieures (fédéraux, régionaux ou communautaires) qui abordent les points de vue belges qui doivent être défendus au Conseil européen.

La Direction générale Affaires européennes et Coordination (DGE) est chargée de la coordination pour élaborer les points de vue que défend la Belgique au niveau européen. Elle travaille en étroite collaboration avec la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'UE.

Les communautés et les régions interviennent lorsque l'Union européenne traite d'une directive ou d'un règlement qui concerne une de leurs compétences. Le ministre qui représente la Belgique au Conseil de l'UE défend l'intérêt de la Belgique, indépendamment du fait qu'il provienne du niveau fédéral, régional ou communautaire.

« Pour les OSC, ces contacts sont utiles dans la mesure où ils permettent de rassembler des informations et d'améliorer la visibilité de leur organisation mais il est quasiment impossible d'évaluer dans quelle mesure ces contacts infléchissent la décision prise au bout de la chaîne par le Conseil. Ces efforts sont pourtant récompensés dans la mesure où les membres du Conseil se réjouissent de diversifier leurs sources d'information ».

[78] Survey "How to Improve relations between NGOs and the Council of the EU" EU Civil Society Contact Group, Recommendations, 25.02.2009 http://act4europe.horus.be/module/FileLib/090225_CSCGstudy_AccesstoCouncil_full.pdf

« La collaboration avec la présidence du Conseil au niveau national s'est révélée fructueuse pour les OSC désireuses d'étendre et formaliser leurs contacts avec le Conseil des Ministres ». La présidence belge de 2001[79] « fit jurisprudence » dans l'histoire des collaborations entre organisations de la société civile et le gouvernement à la présidence du Conseil de l'UE en organisant en collaboration avec des ONG de lutte contre la pauvreté les 1er et 2 décembre la Première Rencontre des Personnes vivant dans la Pauvreté[80]. L'objectif principal de ces Rencontres est de donner la parole à des personnes en situation de pauvreté et d'établir un dialogue avec ceux qui développent et mettent en œuvre les politiques et mesures aux niveaux nationaux et européen. Cet évènement a progressivement pris une importance politique considérable et ses conclusions alimentent la table ronde européenne sur la pauvreté et l'exclusion sociale organisée chaque année à la mi-octobre.

e. Relations avec le Comité Économique et Social Européen

Le Comité Économique et Social Européen (CESE) se définit lui-même comme la « plateforme institutionnelle, consultative, grâce à laquelle les représentants des milieux socio-économiques européens peuvent et doivent exprimer leurs points de vue de manière formelle sur les politiques communautaires»[81]. Le CESE entretient des liens étroits avec les trois grandes institutions communautaires présentées ci-avant et veut jouer un rôle d'interface entre ces instances et la société civile européenne. Le CESE est organisé en trois groupes : le Groupe des employeurs (Groupe I) rassemblant des entrepreneur(e)s ou représentant(e)s d'associations d'entrepreneurs de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture des 27 pays membres, le Groupe des salariés (Groupe II) composé de représentants des organisations syndicales nationales, des confédérations et des fédérations sectorielles et le Groupe 'Activités diverses' (Groupe III).

Comme son nom l'indique, ce dernier groupe recouvre des activités diverses et variées : environnement, économie sociale, agriculture, consommateurs, coopératives, petites et moyennes entreprises, etc. La présence du groupe III doit permettre au CESE de compléter le tableau de la diversité des réalités sociales, professionnelles, économiques et culturelles de la société civile organisée. Toutefois, sa grande hétérogénéité peut également constituer un frein à l'efficacité de son action en associant des personnes provenant d'activités diverses et défendant des intérêts différents.

« Aujourd'hui la composition du groupe 3, qui représente moins d'un tiers du Comité avec ses 109 membres sur 344, laisse songeur. Nombre de ses membres en effet, agriculteurs, artisans, PME… devraient, en toute logique, siéger dans les groupes 1 ou 2. Résultat, ce ne sont qu'environ 35% des membres du groupe 3 qui représente effectivement des organisations de la société civile : associations, fondations, mutuelles, etc. Ainsi, la délégation française de la mandature qui s'achève ne comptait que 3 associatifs et 1

---

[79] 1/7/2001-31/12/2001

[80] Les rapports de toutes les rencontres européennes dont la première s'est tenue en décembre 2001 se trouvent sur le site web du réseau européen anti-pauvreté : http://www.eapn.eu/index.php?lang=fr.

[81] http://www.eesc.europa.eu/organisation/how/index_fr.asp. Voir le glossaire pour de plus amples informations sur son rôle et sa composition.

mutualiste aux cotés de représentant des PME, de l'agriculture, des professions libérales et du Conseil économique et social français[82] ».

Pour restaurer la légitimité du CESE comme représentant institutionnel de la société civile, plusieurs réseaux et organisations européennes parmi lesquels la Coface, le forum civique européen, le mouvement européen[83], ont lancé une campagne pour que ce groupe 3 représente mieux la diversité de la société civile organisée dans la prochaine composition du CESE.

Le CESE émet en moyenne 170 travaux consultatifs et avis par an dont 15 % environ de sa propre initiative. Les membres du Comité ont la possibilité de proposer indépendamment des sujets traités par le triangle institutionnel des avis d'initiative tels que, par exemple, celui sur « Les organisations de la société civile et la présidence du Conseil de l'UE »[84].

Trois Belges sont membres du groupe III[85]. Pour le mandat 2006-2010, Jean-François Hoffelt représente le secteur de l'économie sociale au niveau national, Yves Somville représente les agriculteurs de la Région Wallonne et Ronny Lannoo, les entrepreneurs indépendants de la Région Flamande.

Yves Somville a émis un avis d'initiative « Une nécessaire priorité à l'Afrique: le point de vue de la société civile européenne » et a également été membre d'un groupe d'étude sur le rôle de la société civile dans les programmes d'aide à la pré-adhésion à l'UE à la République d'Albanie[86]. Jean-François Hoffelt a participé au sous-comité "Le cheminement vers la société européenne de la connaissance - La contribution de la société civile organisée à la stratégie de Lisbonne"[87]. En 2005, il était le rapporteur de l'avis du CESE sur la "Communication de la Commission [...] sur la promotion des sociétés coopératives en Europe"[88]

Interview

Maïté Abram, directrice du Mouvement Européen-Belgique, interviewée dans le cadre de cette étude[89], regrette le manque d'informations/de formation de la société civile organisée

[82] Campagne pour une meilleure représentation de la diversité de la société civile organisée au Comité Economique et Social Européen (CESE), Mars 2010, http://cpca.asso.fr/IMG/pdf/Letter_regarding_the_EESC_renewal_2_.pdf ou http://www.efc.be/EUAdvocacy/EU%20Communiqus%20%20Briefings/befc1015.pdf

[83] Ainsi que le l' AEDH, Youth Forum, Eurochild, EUCIS-LLL, EFC, EDF, AGE, SOLIDAR, EASPD, CEDAG

[84] SC/031 Civil society organisations and EU presidencies, Rapporteur Miklos Barabas, membre hongrois du Groupe III du CESE, directeur de l'ONG European House. http://eescopinions.eesc.europa.eu/EESCopinionDocument.aspx?identifier=ces\sous-comite\sc031%20relations%20avec%20org.%20societe%20civile%20et%20presidences%20ue\ces464-2010_ac.doc&language=FR#02000004

[85] Hoffelt, Jean François, Secrétaire général de la Fédération belge de l'économie sociale et des coopératives (voir glossaire), président du Conseil national belge de la coopération, Somville, Yves, Directeur du service d'études de la Fédération wallonne de l'agriculture (www.fwa.be) et Lannoo, Ronny, Adviseur-generaal UNIZO, de Unie van Zelfstandige Ondernemers, (www.unizo.be)

[86] The role of civil society in EU pre-accession aid programmes in the Republic of Albania (16/02/2007-31/12/2008), http://memberspage.eesc.europa.eu/Detail.aspx?id=2014399.

[87] http://memberspage.eesc.europa.eu/Detail.aspx?id=2001071.

[88] COM(2004) 18 final

[89] Interview réalisée par Pour La Solidarité le 24.03.2010.

belge quant aux mécanismes de prise de décision au niveau communautaire qui limite l'influence que ces acteurs pourraient faire jouer.

Selon vous, la société civile organisée belge a t'elle un impact sur les décisions prises par les institutions de l'UE/fait-elle entendre sa voix dans les enceintes européennes ?
MEB : *Elle a un impact via les plateformes européennes mais celles-ci manquent de proximité avec les ONG belges. Les associations bruxelloises, malgré leur proximité géographique avec les institutions, ne s'occupent pas « d'Europe ».*

Si les informations à ce sujet ne peuvent pas être associées à des personnes de confiance, elles n'en tiennent pas compte. Les ASBL auront plutôt tendance à faire passer leurs vues au niveau européen par l'intermédiaire de représentants politiques belges au sein du Conseil de l'Union européenne ou des parlementaires européens belges. La présidente du MEB est une ancienne parlementaire européenne.

Ce manque de mobilisation pour des items européens et peut-être la non-compréhension de la portée des décisions communautaires font que la société civile belge réagit à des décisions déjà prises qui devront de toute façon être transposées en droit belge. Par exemple, au moment où la libéralisation de la poste était votée au Parlement européen, peu de voix se sont élevés en Belgique. Ce sont seulement deux ans plus tard que les citoyens ont réalisé que ce modèle avait été voté par leurs représentants et qu'il n'était plus possible de s'y opposer.

Les OSC belges ont-elles contribué à la création ou au renforcement de réseaux paneuropéens qui sont des interlocuteurs des institutions européennes ?
MEB : *Il existe deux cas de figure : les plateformes qui se sont formées directement à partir du niveau européen sous l'impulsion de la Commission à la recherche d'interlocuteurs légitimes sur des thématiques précises et celles qui se sont construites à partir du terrain grâce à la volonté initiale de quelques ONG de différents pays membres. Le Mouvement Européen International a, par exemple, été créé lors du Congrès de la Haye de 1948 puis s'est démultiplié au niveau national.*

Les ASBL belges membre d'un réseau européen se sentent aussi très libres de travailler en partenariat avec d'autres organisations d'envergure européenne au cas par cas.
Le MEB a une identité internationale mais défend aussi des intérêts nationaux, ces deux agendas s'entrechoquent parfois.

Il est difficile pour les ASBL belges de s'investir au niveau européen car les frais de personnel ne sont pas couverts. Le temps investi à effectuer une veille des débats au niveau européen n'est pas considéré comme productif. Les plateformes européennes demandent beaucoup de leurs membres nationaux mais ne prévoient pas de lignes de financement spécifiques pour rémunérer le temps de travail des salariés qui collectent les informations demandées.

CHAPITRE III – TRIO DE PRÉSIDENCES & ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le programme élaboré conjointement par le "trio" contribue à une meilleure collaboration entre les États membres, qui peuvent ainsi garantir une plus grande continuité et une meilleure cohérence des politiques de l'Union et, par conséquent, dans la vie de la Communauté.

1 – Priorités politiques du Trio de Présidences

Les priorités de l'actuel trio présidentiel se basent sur le programme de travail adopté lors de la réunion du Conseil Européen du 17 décembre 2009[90]. Malgré l'impact sévère de la crise financière, ce programme de 18 mois intègre un certain nombre de domaines clés qui permettent d'établir un modèle de croissance durable répondant efficacement aux défis actuels et futurs. Le programme combiné des présidences espagnole, belge et hongroise est constitué de deux parties. La première comprend le cadre stratégique du programme, en le situant dans un contexte plus large, notamment dans la perspective d'objectifs sur le long terme développés durant les trois présidences, tel que la révision de la Stratégie de Lisbonne

[90] 16771/09 http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/09/st16/st16771.en09.pdf

et de l'agenda social. La deuxième partie correspond au calendrier d'activités qui établit les thématiques à aborder durant cette période de 18 mois.

Afin de lancer un nouveau cadre stratégique permettant à l'Europe de faire face à la crise économique et qui soutiennent la croissance et l'emploi durables, ainsi que l'innovation et la compétitivité, la révision de l'Agenda de Lisbonne doit être accompagnée d'une politique de cohésion forte qui permette aux unités territoriales et groupes sociaux défavorisés de « rattraper » les secteurs de l'Union les plus avancés. L'objectif clé de la nouvelle Stratégie est de lutter contre les effets sociaux et économiques négatifs de la crise financière et de renforcer les liens entre les institutions européennes et la société civile. En outre, le renforcement de la cohésion sociale, économique et territoriale, la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la sécurité énergétique doivent se baser sur une participation plus importante de la société civile aux affaires européennes. En 2010 et 2011 les thèmes des Années européennes, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la reconnaissance et promotion du volontariat seront au cœur des défis à relever par le trio présidentiel.

Les futures actions sociales devraient reprendre les engagements qui avaient été définis dans le Pacte européen pour la jeunesse et la Stratégie pour la jeunesse, le Pacte européen pour l'égalité des genres et le Pacte européen pour la famille basé sur un vaste processus de consultation avec les États membres, les partenaires sociaux et la société civile. Une approche globale des stratégies de réduction de la pauvreté, celles qui portent notamment sur la pauvreté des femmes et des enfants sera maintenue. En outre, la campagne lancée récemment par le Forum européen des personnes handicapées (FEPH)[91] pour l'élaboration d'une Stratégie européenne en matière de handicap pourrait permettre d'assurer la continuité des stratégies susmentionnées[92].

Les questions les plus importantes sont :

- Révision de la Stratégie de Lisbonne dont deux domaines cruciaux : gestion des faiblesses du système économique et financier et révision de l'agenda social ;
- Mise en place et révision éventuelle du paquet sur l'énergie et le changement climatique ;
- Mise en œuvre du programme multi-annuel de Stockholm qui fixe le cadre de travail de l'UE en ce qui concerne la coopération des polices et des douanes, la protection civile, la coopération judiciaire en matière pénale et civile, les questions d'asile, de migrations de 2010 à 2014 ;
- Efficacité des politiques extérieures ;
- Définition des perspectives financières 2014-2020 ;
- Mise en œuvre concrète du Traité de Lisbonne.

[91] http://www.edf-feph.org/

[92] FEPH, Proposition d'un Plan européen sur le handicap, 2009, extrait le 19 avril 2010, sur: http://www.edf-feph.org/Page_Generale.asp?DocID=13854&thebloc=23118

2 – Participation des OSC au trio de présidences : analyse du CESE

Le 17 mars 2010, le Comité économique et social européen (CESE) a adopté un avis d'initiative intitulé "Les organisations de la société civile et la présidence du Conseil de l'UE"[93]. Vous trouverez ci-dessous des extraits de ce document[94] :

« Ni les documents régissant l'exécution des tâches présidentielles, ni le traité de Lisbonne n'abordent la participation organisée et institutionnelle de la société civile.

Dans le même temps, tant les institutions de l'UE que les gouvernements des pays exerçant la présidence tournante du Conseil reconnaissent de plus en plus que la participation de la collectivité, c'est-à-dire des organisations de la société civile et des citoyens, peut contribuer de manière appréciable au succès des travaux. Cela démontre une reconnaissance de la valeur de la démocratie participative et l'importance du dialogue civil.

L'on ne peut toutefois pas en déduire qu'il existe une politique et une pratique uniques au niveau de l'UE en ce qui concerne la manière dont les organisations de la société civile s'associent et participent à la réalisation des programmes des présidences du Conseil. Quant à la situation au niveau national, elle peut être très différente d'un pays à l'autre et le degré d'organisation et d'activité de la société civile du pays assurant la présidence du Conseil ainsi que la qualité de ses relations avec son gouvernement ont une influence déterminante. Les relations de partenariat ne peuvent être considérées dans ce domaine comme caractéristiques.

L'on peut également conclure de ce qui précède que l'implication des organisations de la société civile dans l'élaboration des priorités proposées par le pays assumant la présidence du Conseil n'est pas généralisée. Cette situation entraîne logiquement, au sein de la société civile, un sentiment d'appropriation défaillant, voire inexistant. Étant donné que la "présidence à trois" est un concept relativement nouveau, il n'est pas surprenant que l'on ne puisse assister qu'occasionnellement à des actions ou initiatives conjointes, convenues d'avance, de la part des organisations de la société civile des trois pays concernés. À cet égard, des premiers signes encourageants apparaîtront sous la présidence du "trio" Espagne-Belgique-Hongrie, notamment dans le cadre de la préparation et de l'organisation de manifestations de la société civile qui auront une grande visibilité (à Malaga en 2010 et à Budapest en 2011).

Notre objectif est le développement de la démocratie participative, l'intensification du dialogue avec les citoyens, le renforcement du dialogue civil pour pouvoir ainsi également contribuer au renforcement de la légitimité démocratique des institutions européennes.

Dans ce contexte, la présidence du Conseil constitue un instrument approprié pour:

- renforcer l'engagement en faveur de l'idée européenne et contribuer à ce que la citoyenneté européenne active caractérise davantage notre quotidien;

---

[93] Son rapporteur était Miklós Barabás, directeur de European House, Hongrie.

[94] Le texte intégral de cet avis est disponible sur http://eesc.europa.eu

- faire en sorte que les organisations de la société civile et les citoyens soient les acteurs et les instigateurs directs des processus politiques qui, à différents niveaux, visent à définir l'avenir de l'Union européenne;
- renforcer le dialogue civil;
- s'assurer que le CESE poursuive, innove et enrichisse en permanence ses activités en rapport avec la présidence du Conseil, et que, dans ce cadre et en complément des points répertoriés au paragraphe 4, le Comité :
  - insiste sur les initiatives et actions conjointes de la société civile, y compris l'organisation dans le pays assurant la présidence, de manifestations de la société civile à grande visibilité;
  - œuvre pour que les principales initiatives de la société civile, en tant que résultat du dialogue de partenariat avec les autorités, soient intégrées dans les programmes de la présidence, ce qui permettrait de renforcer leur acceptation et leur soutien par la société;
  - examine régulièrement, dans le cadre du groupe de liaison avec les organisations et réseaux européens de la société civile, les questions en rapport avec la présidence en exercice du Conseil et importantes du point de vue des organisations de la société civile;
  - incite les conseils économiques et sociaux (ou institutions similaires) des pays de la présidence à participer activement aux programmes et activités qui les concernent
  - garantisse à ses conseillers issus du pays de la présidence du Conseil toute l'aide nécessaire pour leur permettre de mener à bien leurs travaux en rapport avec la présidence;
  - veille, par la diffusion des meilleures pratiques, à ce que les organisations de la société civile puissent contribuer efficacement aux travaux du pays de la présidence du Conseil. »

3 – Élaboration de la stratégie Europe 2020 et du programme du trio : réactions des OSC européennes

Les plateformes européennes basées à Bruxelles[95] se concentrent particulièrement sur les stratégies à long terme de l'UE comme la Stratégie de Lisbonne révisée. Nombre de ces organisations ont exprimé leur préoccupation concernant l'insuffisante participation de la société civile et de ses organisations au sein de ce processus.

En novembre 2009, la Plateforme sociale a envoyé une lettre ouverte au président Barroso, à la présidence suédoise et aux présidences à venir, dans laquelle elle leur demandait de reporter la décision relative à la post-stratégie de Lisbonne au mois de décembre 2010. Le 26 mars 2010, le Conseil européen a donné son accord sur les éléments clés de la nouvelle stratégie. Dans ce contexte, la Plateforme sociale, alliance de la société civile organisée qui se bat pour la justice sociale et la démocratie participative en Europe, a insisté sur le fait

[95] Voir, par exemple, la Plateforme sociale, le Réseau européen contre la pauvreté (EAPN), le Forum européen de la jeunesse (EYF), le Lobby européen des femmes (LEF), le FEPH, Santé Mentale Europe (SME), le Réseau européen contre le racisme (ENAR) et Social Economy Europe.

qu'une décision d'une telle importance ne devait pas être prise de façon hâtive et à huit-clos. Un dialogue avec les citoyens et la société civile devrait plutôt être organisé, comme c'est d'ailleurs prévu dans l'article 11 du Traité de Lisbonne. À l'occasion du Conseil européen de printemps, Social Economy Europe a suggéré que des organisations représentatives des entreprises de l'économie sociale telles que des coopératives, des associations, des mutuelles et des fondations, soient reconnues dans la Stratégie Europe 2020 comme des intervenants pouvant contribuer à renforcer le potentiel industriel et l'économie de la connaissance en Europe de manière durable.

Au mois de décembre 2009, SME a publié une liste de recommandations relatives à la santé mentale et au bien-être à l'attention du trio présidentiel. SME insiste sur l'importance du rôle de l'UE dans la conception de meilleures politiques de santé, l'amélioration du système public, la prévention des maladies humaines et la mise à l'écart des éléments dangereux pour la santé de l'homme. Des politiques européennes de meilleure qualité et mieux coordonnées auront un impact sur la santé mentale et le bien-être de la population.

En février 2010, l'ENAR a publié un Mémorandum destiné au trio présidentiel qui souligne certaines recommandations faites à la présidence lors de l'application des priorités dans les domaines de la lutte contre la discrimination et le racisme. Le mémorandum souligne l'importance fondamentale d'une approche globale si l'on veut réellement créer une Europe plus juste, où l'égalité sera une réalité et où les droits de tous seront pleinement reconnus, respectés et remplis sans discrimination.

D'autres plateformes interagissent directement avec une présidence en particulier. La présidence espagnole accueille notamment la Conférence Jeunesse sur l'emploi des jeunes et l'inclusion sociale en collaboration avec l'EYF à Jerez de la Frontera en avril 2010. La conférence constitue l'une des étapes importantes du nouveau processus de dialogue structuré pour l'élaboration de la future politique relative à l'emploi des jeunes. L'objectif spécifique est d'effectuer une analyse de la situation de l'emploi des jeunes en Europe qui servira de base au travail des prochaines présidences belge et hongroise. En outre, le modèle de conférences sectorielles visant les groupes particulièrement vulnérables a été renouvelé.

En résumé, la participation des OSC à la programmation des priorités du Trio peut être décrit comme un engagement à multiples facettes, basé sur différentes approches, comme le contact direct avec les présidences ou encore une coopération individuelle. Le fait que la plupart de ces plateformes représentent une grande variété d'OSC donne d'autant plus de poids à leur contribution aux yeux du trio présidentiel et dans le processus de programmation en général. Néanmoins, la coopération entre le trio présidentiel et les OSC constitue une approche assez nouvelle et il est à présent évident que le trio actuel et les futures présidences devront s'assurer de l'existence d'un dialogue civil stratégique, assurant ainsi un degré plus élevé de participation des OSC dans le processus de programmation.

Le calendrier constitue un élément important à cet égard : les OSC - qu'elles agissent au niveau national ou européen- devraient indiquer leurs priorités et faire leurs propositions le plus tôt possible dans le processus de planification des programmes du trio. Pour plusieurs

raisons, cela n'avait pas été le cas lors de la programmation des présidences espagnole, belge et hongroise, même si certaines ONG basées dans un des trois Etats membres à la présidence avaient préparé leurs propositions très en amont en 2008 et 2009. Le manque d'implication de la plupart des ONG a cependant limité l'utilité et l'efficacité de la contribution des OSC au programme du trio.

Il est important de garder à l'esprit que le Trio va également promouvoir la collaboration entre les organisations nationales des différents Etats membres. Le Projet TRIPLET (qui a financé cette étude) constitue un bon exemple de coopération entre les organisations nationales provenant des différents Etats membres qui constituent le Trio présidentiel afin d'avoir une influence plus importante sur le processus d'élaboration de l'agenda européen.

4 - Implication des OSC espagnoles, belges et hongroises dans la préparation du programme du Trio

La Belgique, l'Espagne et la Hongrie ont défini ensemble un cadre stratégique ainsi qu'un programme opérationnel pour les 18 mois de présidence tournante à l'issue d'un processus intergouvernemental. Aucune consultation des organisations de la société civile (OSC) n'a été menée conjointement par les 3 États membres. Il n'y a pas eu non plus d'implication officielle des OSC belges au niveau du Trio. Même si la Belgique a apporté des contributions qui étaient, entre autres, inspirées par des exercices de consultation de la société civile organisée belge et si les différents ministres belges qui présideront des formations du Conseil lors du deuxième semestre 2010 ont eu des rencontres informelles avec leurs partenaires habituels de la société civile organisée sur des sujets précis qui seront discutés lors de ces formations.

La Task Force Société Civile du Ministère des Affaires Etrangères belge en charge de la consultation des acteurs de la société civile a suggéré qu'un soutien financier de la Commission européenne encouragerait le trio à consulter conjointement les OSC des trois pays.

De leur propre initiative, certaines organisations nationales ont, néanmoins, choisi d'interpeller directement ces trois gouvernements. C'est le cas de PLS (Belgique), Europa Haz (Hongrie) et Fundación ONCE (Espagne). Ils présenteront dans le cadre d'un des évènements de la présidence espagnole, les Journées Civiques Européennes[96], le résultat de leur étude conjointe.

Dans le cadre de l'Année Européenne de la Lutte contre la Pauvreté et l'exclusion sociale, le Think Tank européen Pour la Solidarité[97] a accompagné le Secrétariat d'Etat belge à l'intégration sociale et à la lutte contre la pauvreté et s'est impliqué pour tisser des liens entre le Cabinet et des acteurs clés de la lutte contre la pauvreté en Espagne et en Hongrie afin de s'inscrire dans le cadre plus général du Trio.

---

[96] Organisées à Malaga du 7 au 9 Mai 2010 par un consortium d'associations espagnoles, plus d'info : http://www.jornadascivicaseuropeas2010.com/home/

[97] www.pourlasolidarite.eu

5 - Implication des OSC belges dans la préparation de la présidence belge du Conseil de l'UE

a. Les priorités de la présidence belge

Le système du trio de présidences conserve toujours la caractéristique de la présidence semestrielle qui laisse une certaine marge de manœuvre au pays exerçant la présidence. Si la présidence belge a déjà déterminé certaines thématiques qu'elle souhaite défendre, ses priorités ne seront officiellement établies qu'à la fin du mois de juin, en concertation avec les Espagnols et les Hongrois, notamment au regard du bilan de la présidence espagnole du 1er semestre 2010.

Parmi les principaux objectifs du trio présidentiel figurent la crise économique et financière, l'agenda social et la lutte contre le changement climatique[98]. Tout comme le programme du trio, les priorités de la présidence belge 2010 couvrent un vaste panel de domaines : énergie, environnement, économie, défense ou encore affaires sociales. Les déclarations faites par un certain nombre de ministres belges permettent d'ores et déjà de cerner ces priorités.

Pour le ministre fédéral du Climat, de l'Energie et la Protection des consommateurs, la présidence belge donnera la priorité à des sujets comme l'efficacité énergétique, l'accès à l'énergie pour tous[99], la protection des consommateurs en matière d'énergie notamment à travers la lutte contre la précarité énergétique[100] ou encore la biodiversité[101]. La préparation de la 17ème conférence sur le climat de l'ONU qui se tiendra en décembre 2010 à Mexico sera également une priorité de la Présidence.

Au début de l'année 2010, le ministre de la Coopération au développement a évoqué les priorités belges dans cette matière[102]. Au nombre de sept, ces priorités recouvrent des domaines variés tels que la poursuite des objectifs du *Millénaire* pour le Développement, la révision du Cadre stratégique européen sur la sécurité alimentaire, l'ajout au niveau européen d'une additionnalité de l'aide aux 0,7 % déjà prévus ou encore l'adoption d'un plan d'action pour les pays en situation de fragilité. La Présidence belge compte également participer activement à la préparation du sommet de Séoul de novembre 2010 portant le thème de l'aide budgétaire à l'agenda européen. Enfin, en ce qui concerne l'aide humanitaire, le ministre souhaite soutenir les initiatives qui « permettront à l'UE de se renforcer en tant qu'acteur humanitaire, en particulier du point de vue des mécanismes de coordination de l'aide humanitaire (EU FAST) » et engager une révision du plan d'action relatif au Consensus européen sur l'aide humanitaire.

---

98 Euractiv : http://www.euractiv.fr/institutions/2010/01/21/futures-presidences-belges-hongroises-precisent-leurs-priorites-ue_51135.

99 Libre Belgique (19/03/2010) : http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/570323/presidence-belge-l-efficacite-energetique-priorite-pour-magnette.html

100 Libre Belgique : http://www.lalibre.be/societe/planete/article/559930/magnette-veut-des-airbus-de-l-energie-renouvelable.html.

101 Libre Belgique (25/02/2010) : http://www.lalibre.be/archives/divers/article/565071/breves.html

102 Service de presse du Ministère des Affaires étrangères : http://www.diplomatie.be/fr/press/speechdetails.asp?TEXTID=99750.

Dans le domaine de la défense, la Présidence belge souhaite mettre l'accent sur les questions de sécurité, intérieure et extérieure, à travers la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et l'application du programme de Stockholm adopté par le Conseil européen du 11 décembre 2009[103].

Dans son discours sur les priorités de la présidence belge, la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique fait part de sa volonté de faire converger les Etats européens vers un modèle social ambitieux[104] en renforçant le cadre réglementaire européen sur des minimas sociaux[105] et en promouvant un « droit à une sécurité sociale adéquate pour tous les citoyens européens à l'horizon 2020 »[106]. La ministre compte également veiller à la mise en œuvre des recommandations européennes sur l'inclusion active et la pauvreté infantile lors de la présidence belge[107].

Pour le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la lutte contre la pauvreté, les trois priorités de la présidence belge en matière de lutte contre la pauvreté sont l'instauration d'un revenu minimum comme élément de la politique d'inclusion active au niveau européen, la lutte contre la pauvreté infantile et l'introduction dans l'agenda européen de la prise en compte des problèmes de logements et de sans-abrisme[108].

Selon le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, la Présidence belge aura « une vraie vocation sociale »[109]. En effet, elle coïncide avec l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et accordera donc une place importante à la thématique sociale et à la lutte contre la pauvreté, le chômage, l'exclusion et les inégalités.

b. Consultation de la société civile en amont de la présidence belge

En novembre 2008, une « Task Force » de 4 personnes à temps plein est mise en place pour fournir aux citoyens européens résidant en Belgique et à la société civile organisée une information claire sur les enjeux de la présidence belge du Conseil de l'UE et pour recueillir leurs préoccupations et aspirations en lien avec des décisions prises au sein des enceintes communautaires. Cette Task Force vient en renfort du groupe de suivi interministériel chargé de piloter la préparation de la présidence belge du Conseil de l'UE. Il rassemble les représentants des différents Services Publics Fédéraux (SPF) mais aussi des Régions et Communautés compétentes pour toute une série de matières.

---

[103] Euractiv.com : http://www.euractiv.fr/institutions/2010/01/21/futures-presidences-belges-hongroises-precisent-leurs-priorites-ue_51135.

[104] Déclaration du 23 février 2010 de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique devant le Parlement et le Sénat réunis, p. 5. Déclaration disponible sur le site du Sénat belge : http://www.senate.be/www/?MIval=/Registers/ViewReg&COLL=S&POS=1&PUID=67111675&TID=67116166&LANG=fr.

[105] *Ibid.,* p. 6.

[106] *Ibid.*, p. 8.

[107] *Ibid.*, p. 7.

[108] http://www.mi-is.be/be_fr/02/federale%20prijs%20armoedebestrijding/index.html.

[109] Libre Belgique : http://www.lalibre.be/economie/actualite/article/550201/chastel-notre-presidence-commence-le-1er-janvier.html.

Sept séminaires de réflexion ont été organisés entre mars et juin 2009 en collaboration avec l'Institut Egmont[110], entre autres, spécialisé dans l'organisation de conférences internationales. Les participants étaient issus de la société civile organisée mais aussi des centres de recherche et universités. En fonction de la thématique traitée, des représentants de différents ministères ont assisté à ces rencontres en tant qu'observateurs. Les séminaires ne reprenaient pas automatiquement les thématiques de formation du Conseil mais plutôt des thèmes européens actuels. Un panel d'experts cadrait les débats puis les participants avaient l'opportunité de réagir par rapport aux exposés mais leurs apports étaient somme toute limités par le format de la rencontre.

« Tout au long de ce processus de consultation, la société civile a exprimé le souhait de dialoguer davantage avec les autorités politiques »[111] et pas seulement avec des experts et fonctionnaires. En février 2010, un nouveau cycle de consultation a été lancé pour permettre aux OSC d'influencer davantage le choix des priorités pour la présidence belge du Conseil. Une rencontre d'une heure et demie à deux heures a été planifiée avec chacun des ministres amené à présider l'une des formations du Conseil (soit environ 20 rencontres)[112]. Certains ministres ont préféré mener une consultation avec leurs ressources internes car ils disposaient déjà d'une expérience en la matière ainsi que d'un vivier d'OSC déjà consulté par le passé.

ECHO D'UNE PARTICIPANTE

« Le ministère des Affaires Etrangères a organisé une consultation avec la société civile afin de préparer la présidence belge du Conseil de l'Union européenne. En 2001, une seule rencontre avait été organisée, en 2010, la consultation est conduite de façon systématique sur tous les sujets. Malheureusement, c'est le modèle des conférences de presse qui a été retenu : les organisations de la société civile ont la possibilité de poser des questions aux ministres concernés par la thématique abordée le jour j. Les mécanismes de feedback aux organisations consultées sont variables – il n'y a pas de méthode unique quant à la conduite de ces consultations thématiques, chaque ministre est libre de choisir s'il consulte la société civile organisée du début à la fin et dans quelle mesure il l'implique. Les participants ne sauront pas quelles revendications seront reprises ou non dans les priorités de la présidence tant que le programme ne sera pas définitivement arrêté fin juin 2010. »

Maïté Abram, directrice du Mouvement Européen-Belgique

A titre d'exemples:

- Le 3 février 2010, 70 ONG belges[113] étaient venues donner leur avis sur les positions belges à défendre concernant la coopération au développement en prévision de la formation Affaires étrangères. 60 OSC avaient déjà participé au séminaire du premier cycle et ont été invitées pour la rencontre avec le ministre.

[110] http://www.egmontinstitute.be/FR/index.html

[111] Communiqué de presse, 3 février 2010, SPF Affaires Etrangères, Commerce Extérieur, Coopération au Développement, http://diplomatie.belgium.be/fr/Newsroom/actualites/communiques_de_presse/cooperation/2010_os/fevrier/ni_030210_cycle_consultation_societe_civile.jsp?referer=tcm:313-95959-64

[112] Pour préparer, par exemple, une rencontre du Conseil EPSCO (Employment, Social Policy, Health and Consumer Affairs Council), quatre temps de consultation ont été organisées le 11 mars 2010 avec 4 ministres et Secrétaires d'Etat différents.

[113] Environ150 ONG subsidiées par la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD).

- Le 19 mars 2010, une rencontre a été organisée dans le cadre du Conseil TTE[114] du Conseil de l'UE.
- Une rencontre sur le futur de la Stratégie de Lisbonne[115] devrait être présidée par le Premier Ministre au mois de mai 2010 et compléterait ou clôturerait de manière transversale le cycle de consultation. La Stratégie UE 2020 était d'ailleurs un thème transversal de toutes ces rencontres.

Les participants pour le premier cycle de consultation de la société civile organisée ont été contactés via la base de données de l'Institut Egmont. Elle y reprend différents types d'OSC tels que des syndicats, des fédérations professionnelles et des coupoles d'ASBL. Les particuliers n'ont cette fois pas été visés sauf ceux qui ont été très actifs sur le forum « Vous et l'Europe » et qui ont donc été invité à participer à ce cycle de réflexion.

Pour le deuxième cycle, les OSC qui avaient participé au premier ont été invitées à nouveau. Par session, ce sont entre 100 et 200 invitations qui ont été envoyées par e-mails. En moyenne, 30 organisations étaient représentées à chaque session. Pour certaines consultations comme par exemple, celle sur les questions de défense, il est moins aisé d'identifier des OSC belges en mesure de prendre position sur les propositions que la Belgique devrait défendre au sein du Conseil de l'UE.

En plus des consultations menées par la Task Force, quatre priorités précises et concrètes ont été déterminées par le Service public de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale en collaboration avec des OSC belges représentantes des personnes en situation de pauvreté[116]:

- Rompre l'engrenage de la pauvreté, lutte contre la pauvreté infantile, lutte contre la transmission de la pauvreté de génération en génération, accès à l'éducation : selon le Réseau européen anti-pauvreté (EAPN), « le niveau général, élevé et persistant de la pauvreté[117] dans l'UE suggère que la pauvreté est avant tout la conséquence de l'organisation de la société et de l'allocation des ressources ; que ces ressources soient financières ou d'autre nature, comme l'accès au logement, à la santé et aux services sociaux, à l'éducation et aux autres services économiques, sociaux et culturels »[118]. Rompre l'engrenage de la pauvreté, c'est combattre les origines de ce problème et pour ce faire, la lutte contre la pauvreté infantile, l'amélioration de l'accès à l'éducation et la formation tout au long de la vie ou encore la validation des compétences (formelles et informelles) sont considérées comme des priorités.

---

[114] Conseil Transports, Télécommunications et Énergie

[115] Voir partie sur la participation des OSC belge à la consultation publique organisée par la Commission européenne sur « UE 2020 », clôturée depuis le 15 janvier 2010.

[116] Note du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale sur les priorités pour la Présidence belge de l'Union européenne, 23/12/08.

[117] D'après EAPN, la pauvreté au sein de l'UE « ressemble davantage à une lutte de tous les jours pour assurer sa vie et sa survie ». http://www.eapn.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=59&Itemid=53&lang=fr.

[118] http://www.eapn.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=55&Itemid=57&lang=fr.

- La facture énergétique en hausse devient pour un nombre grandissant de ménages un sujet d'inquiétude et de difficultés économiques et sociales. Et, si dans certaines situations extrêmes, le montant de cette facture oblige à choisir entre des besoins nécessaires à une vie décente – se chauffer convenablement ou manger correctement –, il représente généralement un poste de dépenses important dans le budget des ménages, quelque soit leur revenu[119]. Trouver un toit s'avère parfois difficile pour les personnes les plus démunies et bon nombre de ces personnes vivent actuellement dans des habitats de mauvaise qualité et parfois même insalubres. Pour la Présidence belge, la lutte contre le sans-abrisme passe par l'accès à un logement abordable, sain et efficace.

- Une des façons de combattre la pauvreté est d'améliorer le marché du travail. La Présidence belge souhaite également avoir une approche sociale en renforçant les minimas sociaux notamment par la création d'un revenu minimum et d'un système de protection sociale.

- Lutte contre la pauvreté : L'affaire de tous. La présidence belge souhaite élargir le public cible des campagnes de lutte contre la pauvreté pour toucher des acteurs non directement concernés par la lutte contre pauvreté.

c. Label « Présidence belge de l'UE »

Conscient du rôle et du travail accompli par les organisations de la société civile, le gouvernement belge a décidé de donner plus de visibilité à leurs projets en les récompensant du label « Présidence belge de l'UE ». Ce label est attribué à des manifestations qui se dérouleront pendant la Présidence belge et en lien avec l'Union européenne ou les priorités de la Présidence[120]. Les événements labellisés seront inscrits dans le calendrier officiel de la Présidence[121]. Au 31 mars 2010, 150 projets non-culturels et 100 projets culturels organisés par la société civile (fédérations, associations,…) avaient reçu le label « Présidence belge »[122]. La Task Force 2010 est chargée de la sélection des projets et l'octroi du label est indépendant du cofinancement de l'événement.

Parallèlement, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale octroie un label aux activités qui entrent dans les objectifs de l'Année européenne[123]. Les projets labellisés sont autorisés à utiliser le logo de l'Année européenne 2010. Tous les projets financés sont labellisés mais l'octroi du label est indépendant du financement. Le projet « Impulser des changements structurels par et pour des personnes vivant dans la pauvreté »

---

119 Voir le Cahier « L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique» http://www.pourlasolidarite.eu/article11012,11012?lang=fr&retour=y

120 Communiqué de presse d'Olivier Chastel du 1 avril 2010 disponible à : http://www.residencepalace.be/repository/news/892/fr/89281e8fef2f10508afb7a2bd9c12275-fr.pdf.

121 Le calendrier officiel de la Présidence belge de l'UE dans le cadre l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se trouve à l'adresse suivante : http://www.luttepauvrete.be/2010_Ann%C3%A9e_Europ%C3%A9enne_agenda.htm.

122 Programme national d'action de la Belgique, Mai 2009, p. 9, disponible à l'adresse suivante : http://www.luttepauvrete.be/publications/2010_programme_national_Belgique_mai_2009_approuv%C3%A9_vs2.pdf.

123 http://www.senate.be/www/?MIval=/Vragen/SchriftelijkeVraag&LEG=4&NR=4338&LANG=fr.

de l'asbl Carrefour en Wallonie (Couvin, Chimay, Walcourt) et le projet de théâtre de quartier de l'asbl Les Nouveaux disparus à Charleroi (Wallonie) luttant contre l'exclusion sociale et culturelle sont deux exemples de projets ayant ainsi été labellisés[124].

Le 25 mai 2010, le Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la Pauvreté a décerné pour la deuxième fois le Prix fédéral de Lutte contre la Pauvreté. Ce prix met à l'honneur trois personnes ou initiatives (une personne ou initiative par Région) qui se distinguent dans la lutte contre la pauvreté. Compte tenu du calendrier particulier de l'année 2010, les candidatures seront appréciées sur la base des priorités fixées, en matière de lutte contre la pauvreté, dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne au second semestre de 2010[125].

d. Année Européenne 2010 : implication des OSC belges

L'intégration sociale sera l'une des priorités du programme de la présidence belge. Le plan de communication de la Chancellerie prévoit entre autres que les jeunes soient une des cibles prioritaires. Afin de tisser des liens plus étroits entre l'Année Européenne et la présidence semestrielle belge, une rencontre a été présidée par le Secrétaire d'État à l'Intégration Sociale et la Lutte contre la pauvreté, P. Courard, malgré le fait qu'il ne présidera pas une formation du Conseil mais seulement une conférence à la fin de la présidence belge. Néanmoins, les contributions de la société civile pourront être relayées à l'occasion du Conseil EPSCO[126].

L'asbl Pour la Solidarité a accompagné le Secrétaire d'Etat à l'intégration Sociale et la Lutte contre la pauvreté dans l'organisation, la mise en œuvre et le suivi de l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale tout en prenant en compte les obligations incombant à la Belgique dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'UE. Pour la Solidarité a pu mettre en avant les préoccupations d'acteurs de terrain et encourager l'interaction entre les autorités belges et les organisations et associations belges, favorisant ainsi une meilleure implication de la société civile.

e. Stratégie Europe 2020 : avis des OSC belges

Lors de la consultation publique sur la stratégie Europe 2020, des organisations de la société civile belge ont fait part de leur opinion[127] sur des sujets tels que la lutte contre la pauvreté, la fixation du revenu minimum ou encore l'étendue de la protection sociale. Ces contributions ont été élaborées afin d'influencer la nature de la stratégie européenne pour les dix années à venir. Néanmoins, elles constituent un vivier d'idées dans lequel les

[124] La liste des projets labellisés « année européenne 2010 » est disponible sur le site du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale :
http://www.luttepauvrete.be/2010_Ann%C3%A9e_Europ%C3%A9enne_Listeprojetslabellis%C3%A9s03.htm

[125] http://www.mi-is.be/be_fr/02/federale%20prijs%20armoedebestrijding/index.html

[126] Conseil Emploi, Politique Sociale, Santé et Consommateurs.

[127] Toutes les contributions sont disponibles sur le site de la Commission européenne :
http://ec.europa.eu/dgs/secretariat_general/eu2020/contributions_en.htm.

autorités publiques belges peuvent puiser. De plus, le programme du trio présidentiel ne peut ignorer les grandes orientations définies par la stratégie « Europe 2020 ».

Dans sa contribution, le Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (BAPN)[128] demande que l'UE développe un plan en collaboration avec des organisations représentantes des personnes en situations de pauvreté et des associations de personnes en situation de pauvreté pour la fin 2010 au plus tard. BAPN insiste sur la nécessité de la « participation active de tous les acteurs pertinents dans la stratégie européenne » et notamment des partenaires sociaux, des organisations de lutte contre la pauvreté et des personnes directement touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale. Il invite à ce que les rapports stratégiques nationaux sur la protection sociale et l'inclusion sociale ainsi que les plans d'action nationaux soient fondés sur la base d'objectifs clairs et d'indicateurs concrets ayant un rapport direct avec la lutte contre la pauvreté. BAPN propose également la création d'un nouveau système d'impôt : une taxe Européenne sur la spéculation dont la somme ainsi accumulée serait utilisée pour lutter contre la pauvreté et investir dans des organisations représentant des personnes en situation de pauvreté ou dans des associations de personnes en pauvreté. Enfin, BAPN souhaite que d'ici 2020, l'UE garantisse un revenu minimum permettant à chaque citoyen de l'UE de mener une vie digne dans des conditions correctes. Pour ce faire, les actions proposées sont d'augmenter le revenu global d'une personne au moins jusqu'au seuil de pauvreté et de faire mener par les Etats une étude nationale déterminant le budget nécessaire permettant de vivre dans des conditions correctes et dignes et de participer pleinement à la vie en société.

ConcertES[129] propose de renforcer la dimension sociale de la stratégie Europe 2020. Elle doit s'articuler autour de « l'ensemble des assises nécessaires à la sécurité des personnes : une sécurité sociale performante et adaptée, un revenu garanti, des emplois de qualité garantissant aux travailleurs et à leur famille stabilité et perspectives d'avenir ». Pour que l'UE soit une société socialement durable, l'ensemble des publics doit pouvoir s'inscrire dans des politiques publiques inclusives, c'est pourquoi ConcertES, tout comme BAPN et Pour la Solidarité, considère que les services sociaux d'intérêt général doivent rester au cœur du modèle social européen et constituer, à côté de la croissance et de l'emploi, la base de la stratégie 2020. L'éducation, la formation tout au long de la vie ainsi que l'organisation et le renforcement de la validation des compétences sont regardés comme des éléments indispensables pour atteindre les objectifs de la Stratégie Europe 2020. Pour que l'UE soit une société économiquement durable, ConcertES encourage le soutien au développement de modèles économiques alternatifs – tels que les modèles entrepreneuriaux mis en place par l'économie sociale qui contribuent aux objectifs de développement local et de cohésion sociale.

Pour la Solidarité émet un certain nombre de recommandations qu'il considère essentielles pour permettre à la Stratégie Europe 2020 de faire face aux défis que rencontrent l'Union européenne. Il souhaite par exemple qu'une directive européenne sur les services sociaux

[128] Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté : http://www.bapn.be/.
[129] Concertation des organisations représentatives de l'économie sociale : http://www.concertes.be/.

d'intérêt général soit adoptée afin d'assurer à tous les citoyens des services sociaux accessibles, abordables et de qualité. Pour la Solidarité rejoint ConcertES lorsqu'il affirme l'importance cruciale de garantir des systèmes de protection sociale de qualité ou de reconnaître le rôle de l'économie sociale dans la concrétisation du développement durable. Pour la Solidarité propose également de lever de nouvelles ressources fiscales à partir d'impôts sur la spéculation financière, sur le « *capital income* » ou encore des taxes vertes afin de compenser les coûts liés aux changements démographiques, au développement d'une économie plus verte et d'une meilleure cohésion sociale. Il souhaite que la Méthode de coordination ouverte (MOC) soit encore renforcée. Pour la Solidarité définit trois priorités pour l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : l'introduction d'une directive européenne sur les *aides minimum adéquates* (adequate minimum schemes) le plus tôt possible ; la mise en place de mesures visant à éradiquer la pauvreté infantile d'ici 2020 au plus tard et l'adoption d'une définition commune du sans-abrisme ainsi que l'intégration de la lutte contre le sans-abrisme dans la stratégie Européenne sur l'inclusion sociale avant la fin 2010 afin d'éradiquer le sans-abrisme d'ici 2020.

6 - Contributions des OSC à la réalisation des priorités de la présidence belge

Les auteurs de l'étude souhaitent mettre en lumière des projets d'organisations de la société civile belge qui contribuent activement à la réalisation des objectifs de la Présidence belge[130]. Les projets présentés ci-après illustrent comment ces acteurs proposent des réponses concrètes face à des problèmes sociétaux récurrents, à l'agenda du Conseil de l'UE depuis des années.

Travail de rue pour voir et entendre les personnes sans-abri

Promoteur du projet : Asbl Diogènes[131]

Localisation : Région Bruxelles – Capitale / **Public cible :** Personnes sans abri

Contribution à la réalisation d'une des priorités de la présidence belge : *Une protection sociale adaptée pour tous*

Par un soin « proche et attentionné », cette asbl propose aux personnes sans abri de les accompagner en partant à la (re)découverte du sens qu'ils donnent à leur propre vie. La finalité n'est autre que de reconstruire du lien social. A cette fin, l'équipe permet aux « habitants de la rue » d'avoir accès aux services généralistes et spécifiques pour améliorer leur état de santé physique et psychologique, leur situation sociale et administrative et leurs relations sociales. Elle contribue à réintégrer les sans-abri dans le système de protection sociale belge en renforçant le lien entre les « habitants de la rue » et les services sociaux, les CPAS, les hôpitaux, les maisons d'accueil et les logements accompagnés. DIOGENES joue également le rôle d'interface en informant les associations et les autorités publiques sur la situation en rue afin de favoriser les adaptations de pratiques et de permettre aux autorités publiques de prendre des mesures adaptées à ce public. DIOGENES reçoit des subventions publiques à hauteur de plus ou moins 250.000 EUR/an.

Méthode

---

[130] L'exhaustivité étant impossible, seuls quelques projets sont mis en avant dans cette étude alors que de nombreuses organisations développent des projets similaires.

[131] asbldiogenesvzw@hotmail.com / www.webzinemaker.com/diogenes

> Équipe professionnelle, expérimentée et multidisciplinaire (comprenant des criminologues, un infirmier, des travailleurs sociaux ou encore des sociologues).
> Rencontres des sans-abri là où ils se trouvent ou dans un endroit familier choisi par les usagers ; respect de leurs demandes ; respect de leurs règles et valeurs.
> Collaboration étroite avec d'autres associations et institutions au service des personnes sans-abri.

Résultats

Développement de projets proposant des solutions concrètes de réinsertion :
> **Habitat solidaire** : permettre l'accès direct de la rue à un logement en collocation avec d'anciens « habitants de la rue »[132].
> **Projet « Buddy »** : visites régulières de volontaires aux habitants de la rue stabilisés en logement (home, logement propre, ...) mais qui ne sont pas demandeurs ou pas encore prêts pour un service de logements accompagnés133.

L'hygiène: nouvel outil de réinsertion

Promoteur du projet : Asbl Infirmiers de Rue[134]
Public cible : Personnes sans abri / **Localisation** : Région Bruxelles – Capitale
Contribution à la réalisation d'une des priorités de la présidence belge : *Une protection sociale adaptée pour tous*

Grâce à son rôle d'intermédiaire médical entre les personnes sans-abri et les professionnels de la santé et de l'aide sociale, cette asbl améliore l'accès aux soins des personnes sans abris de Bruxelles et permet à celles-ci de renforcer leurs liens avec le système social belge. Infirmiers de rue contribue également à responsabiliser les personnes sans-abri en matière d'hygiène et de santé par un travail de sensibilisation.

Méthode

> Équipe mobile d'infirmiers (encadrée par un médecin) à la rencontre des personnes sans abri, travaillant le jour, en vue de les accompagner dans les structures médicales existantes.
> Travail quotidien de sensibilisation des personnes sans-abri en matière d'hygiène et de santé (écoute, conseils, soins, orientation et accompagnements).
> Organisation de formations "Hygiène et précarité" et "Premiers soins et tenue d'une pharmacie" pour aider les professionnels à prendre ce public en charge.
> Création d'outils de sensibilisation destinés à faciliter la diffusion de certaines informations (ex : plan des fontaines d'eau potable).

Résultats

> Diminution importante des cas les plus lourds entre 2006 et 2009 en raison des résultats du travail de sensibilisation réalisée par Infirmiers de rue.
> Augmentation du nombre d'accompagnements et de transferts de personnes sans abri entre 2006 et 2009.
> Amélioration du lien avec les structures de santé.

---

[132] Pour plus d'informations : http://www.webzinemaker.com/admi/m6/page.php3?num_web=42627&rubr=4&id=292622
[133] Pour plus d'informations sur le projet « Buddy »:
http://www.webzinemaker.com/admi/m6/page.php3?num_web=42627&rubr=4&id=305380
[134] http://www.infirmiersderue.be / infos@infirmiersderue.be

Plus d'infos dans le rapport d'activité 2009: http://www.infirmiersderue.be/index.php?id=57

Promoteur immobilier social

Promoteur du projet : Asbl RENOVASSISTANCE[135]

Public cible : Familles à revenus modestes / **Localisation** : Région Bruxelles – Capitale

Contribution à la réalisation d'une des priorités de la présidence belge : *Un logement de qualité, durable et abordable pour chacun*

L'asbl RENOVASSISTANCE procure un logement salubre et décent à prix modéré à des personnes et à des familles particulièrement défavorisées de Bruxelles. Les familles sont choisies sur la base d'une évaluation par des travailleurs sociaux. Une fois installées, les familles sont suivies par l'agence immobilière sociale "Logement Pour Tous"[136] qui perçoit les loyers et assure un accompagnement de la bonne gestion du logement par le locataire. Les frais réels de rénovation sont couverts à près de 30% par des primes à la rénovation de la Région de Bruxelles Capitale. Les travaux de rénovation permettent, entre autres, de mieux isoler ces logements et de réduire leur consommation énergétique. RENOVASSISTANCE contribue ainsi à un objectif d'efficacité énergétique, autre priorité de la Présidence belge.

Méthode

> Méthode originale qui intègre simultanément des considérations sociales et environnementales.

> Location à long terme et rénovation de maisons abandonnées en cours de dégradation.

> Sous-location des logements rénovés à l'agence immobilière sociale. Cette agence loue les biens à un loyer situé en dessous de 30% des revenus des personnes et familles démunies.

> Suivi des locataires (éducation à une bonne utilisation du logement, réunions des locataires, etc.) par l'agence immobilière sociale.

Résultats

> Rénovation de plus de 80 logements permettant à 240 personnes (dont 120 enfants) de se loger décemment, dans des habitations bien isolées (et donc peu consommatrices d'énergie) à des prix abordables.

Take Off

Promoteur du projet : Asbl Solidarité Savoir[137]

Public cible : Jeunes en décrochage scolaire / **Localisation** : Région Bruxelles – Capitale

Contribution à la réalisation d'une des priorités de la présidence belge : Lutte contre la pauvreté infantile et la transmission de la pauvreté de génération en génération

L'asbl Solidarité Savoir aide des jeunes de plus de 18 ans en décrochage scolaire afin qu'ils arrivent sur le marché de l'emploi avec des compétences suffisantes. Avec la fin de l'obligation scolaire à 18 ans, les jeunes majeurs qui ne réussissent pas dans l'enseignement traditionnel se voient souvent « mis » sur le marché du travail sans bagage et sans destination. Si de nombreux projets sociaux existent pour la jeunesse, ils sont beaucoup

[135] www.renovassistance.be / renovassistance@gmail.com

[136] http://public.guidesocial.be/associations/lpt.12793.html.

[137] http://www.jaccroche.be/ / g.hallez@solidarite-savoir.be

plus limités pour les jeunes majeurs. Le projet Take Off lutte contre la pauvreté juvénile en évitant de condamner ces jeunes à rentrer dans le marché du travail sans espoir de réussite.

Méthode

> Travail social ciblé sur les plus de dix-huit ans en situation de décrochage scolaire.

> Encouragement et accompagnement des jeunes (et de la famille) dans leurs démarches de recherche active réalisés autour de trois grands axes :

- l'orientation scolaire
- la création d'un projet de vie centré sur l'enseignement de promotion sociale (enseignement financé par la Communauté Française à destination des majeurs qu'ils soient travailleurs ou non (exemple : l'EPFC à Bruxelles[138])).
- la définition d'un projet professionnel.

Résultats

> Demande en croissance et orientation fréquente de la part des services travaillant avec les mineurs vers le projet Take Off.

> Peu d'abandon (10%) en cours de route.

> Les jeunes repartent en ayant pris le temps de se construire un projet.

> Prise de conscience des partenaires de l'existence de la problématique.

> Quand nous n'arrivons pas à monter ce projet, nous avons pu amener le jeune à réaliser la difficulté face à laquelle il se trouve. Il s'agit déjà d'un résultat positif car nous reconstruisons une image du monde de l'emploi plus proche de la réalité que ce que le jeune avait espéré.

Impulser des changements structurels par et pour des personnes vivant dans la pauvreté

Promoteur du projet : Asbl Carrefour[139]

Public cible : Personnes en situation de pauvreté / **Localisation** : Wallonie

Contribution à la réalisation d'une des priorités de la présidence belge : *La lutte contre la pauvreté : l'affaire de tous*

L'asbl carrefour est un organisme d'insertion socioprofessionnelle, actif dans la région de Chimay, Couvin et Walcourt. Alors que les personnes qui vivent en situation de pauvreté ont souvent le sentiment que tout est décidé pour elles et qu'elles n'ont aucun pouvoir d'action, ce projet cherche à les intégrant à un travail de réflexion sur les problèmes et difficultés qu'ils rencontrent. Cette action vise à renforcer la personne en situation de pauvreté et changer les structures d'aide ou les politiques en vigueur pour que les personnes pauvres puissent profiter plus de l'offre positive de la société.

Méthode

> Travail de réflexion collective avec les personnes en formation dans les centres de Couvin et de Chimay à partir des situations vécues d'injustices

> Réunions hebdomadaires en petits groupes (4/5 personnes)

---

[138] Enseignement de profession et de formation continue (EPFC) : http://www.epfc.eu/ L'EPFC propose Formations diverses et de tous les niveaux : possibilité de passer son diplôme de secondaire jusqu'à des post-graduats en passant par l'apprentissage des langues.

[139] http://www.jobdeclic.be/index.php?option=com_myjspace&task=view_page&id=73&Itemid=59, claudine.bril@scarlet.be

> Rédaction de recommandations pouvant prendre la forme de lettres de signalement ou d'interpellation.

> Organisation de rencontres entre les services et les bénéficiaires pour que :

- Les bénéficiaires comprennent mieux le fonctionnement de certains services et comprennent alors mieux les décisions prises par rapport à leur situation au sein de ces services
- Les services puissent dans le cas échéant adapter leur manière de fonctionner afin de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires

> Interpellation des décideurs politiques locaux afin de relayer les problèmes rencontrés par les personnes pauvres à un niveau macro

Résultats

> Présentation de l'action et du fonctionnement des procédures d'un CPAS aux personnes en formation par un membre d'un CPAS.

> Rencontre entre un facilitateur de l'ONEM et les personnes en formation : dialogue et réponses à une série de questions préparées par ces derniers.

> Amélioration de la collaboration avec différents services sociaux grâce au dialogue installé entre les bénéficiaires et les équipes respectives des services.

7 - Recommandations

Les participants au projet TRIPLET: The European House, Hongrie, la Fondation ONCE, Espagne et Pour la Solidarité, Belgique, en se basant sur leurs expériences de coopération, estiment qu'il est important de formuler certaines recommandations qui pourraient permettre de soutenir le travail efficace, en collaboration avec la société civile, du trio présidentiel et, dans une plus ample mesure, la mise en œuvre du Traité de Lisbonne.

Les organisations de la société civile doivent être impliquées dans le développement des priorités et programmes des présidences de l'UE. À cet égard, l'ouverture des gouvernements est une condition importante et constitue la clé du succès du travail de la présidence.

Les opinions et propositions des OSC peuvent être représentées et mises en œuvre de façon plus efficace si elles sont formulées après un processus de consultation et de coordination préalable, bénéficiant ainsi du plus vaste soutien social possible. En ce qui concerne les programmes du trio et/ ou des pays individuels, la collaboration civile formelle ou informelle peut constituer une bonne solution.

Nous estimons que la coopération à plusieurs niveaux est importante et soutenons la coopération entre les organisations de la société civile des pays du trio qui, sous diverses formes plus ou moins innovantes, peuvent permettre de soutenir l'expansion de l'idée européenne et permettent de réduire la distance entre les institutions européennes et les citoyens. En matière de résultats, cette coopération va au-delà du mandant de 18 mois d'un trio présidentiel.

Les organisations de la société civile des pays du trio présidentiel encouragent vivement les organisations faîtières civiles et les réseaux d'action européens à rester concentrés sur les priorités de la présidence et à contribuer à leur mise en œuvre.

Durant le processus de mise en œuvre des programmes de la présidence de l'UE, l'engagement civil actif permet de renforcer l'engagement de la société au sein de l'UE, de mettre en pratique le principe de démocratie participative et de comprendre pleinement l'idée de citoyenneté européenne active.

Nous soutenons l'organisation d'événement(s) civil(s) à haute visibilité dans les pays responsables de la présidence. L'organisation des Journées civiques européennes de Malaga (du 7 au 9 mai 2010) constitue un bon exemple. Nous encourageons également l'organisation d'un évènement similaire à Budapest durant la présidence hongroise de la première moitié de l'année 2011.

Nous encourageons les différentes DG de la Commission européenne à convoquer les appels d'offre pour que les organisations de la société civile tiennent compte et soutiennent les priorités et les programmes planifiés du trio présidentiel.

Nous estimons que ces recommandations seront utiles et justifiées s'il existe une véritable coordination et coopération entre le Comité économique et social européen, l'expression institutionnelle de la société civile organisée en Europe, et les organisations de la société civile des pays du trio.

OSC belges : base de données non exhaustive

AMA, Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-abri : www.ama.be
ACODEV, Fédération des Associations de Coopération au Développement & CNCD, Centre National de Coopération au Développement : www.acodev.be & www.cncd.be
Associations 21 : www.associations21.be
BAPN, Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté : www.bapn.be
CBCS, Conseil bruxellois de coordination sociopolitique : www.cbcs.be
Centre d'Action Laïque & Unie Vrijzinnige Verenigingen: www.ulb.ac.be/cal/mouvement/cal/cal.html, www.unievrijzinnigeverenigingen.be/nl
CESEP, Centre Socialiste d'Education Permanente : www.cesep.be
CESSOC, Confédération des Employeurs des secteurs Sportif et Socioculturel : www.cessoc-extranet.be
CIRE, Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Étrangers : www.cire.irisnet.be
ConcerteS, Plateforme de Concertation des organisations représentatives de l'économie sociale : www.concertes.be
Confédération des Organisations de Jeunesse : www.coj.be
Courant d'Âges & Vlaams Ouderen Overleg Komitee (OOK) vzw – Vlaamse Ouderenraad (Intergenerational Network): http://www.courantsdages.be/template.php?id_ca=18, www.vlaams-ook.be
Croix-Rouge : www.croix-rouge.be
FASD, Fédération Aide & Soins à Domicile : www.fasd.be
FEBECOOP, Fédération Belge de l'économie sociale et coopérative : www.febecoop.be
FEBISP, Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle : www.febisp.be
Fondation pour les Générations Futures : www.fgf.be
Fondation Roi Baudouin : www.kbs-frb.be
Fondation Rurale de Wallonie : www.frw.be
IEB - Inter-Environnement Bruxelles, IEW - Inter-Environnement Wallonie & BRAL - Brusselse Raad voor het Leefmilieu: www.ieb.be, www.iewonline.be, www.bralvzw.be
Le Monde Selon Les Femmes : www.mondefemmes.org
Ligue des droits de l'Homme & Liga Voor Mensenrechten : http://www.liguedh.be/, http://www.mensenrechten.be
Ligue des Familles : www.citoyenparent.be
Mouvement Européen Belgique : www.mouvement-europeen.be
OSE, Observatoire Social Européen : www.ose.be
Oxfam : www.oxfamsol.be
Plate-forme Francophone pour le Volontariat, Vlaams Steunpunt Vrijwilligerswerk : www.levolontariat.be, www.vrijwilligersweb.be
SAW-B, Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises : www.saw-b.be
Think Tank européen Pour la Solidarité : www.pourlasolidarite.eu
UNISOC, Union des Entreprises à Profit Social : www.cspo-cenm.be

Partenaires du projet

Think Tank Européen Pour La Solidarité, Belgique

PLS est un *think tank* européen dont le but est de contribuer à la construction d'une Union européenne basée sur des politiques sociales et de développement cohérentes. PLS joue un rôle actif dans l'influence des politiques publiques durables, en soutenant l'économie sociale, en attirant l'attention des entreprises sur la question de la responsabilité sociale des entreprises et en donnant la possibilité aux citoyens de participer au processus de prise de décisions.

Les projets développés et gérés par PLS cherchent à bâtir des ponts entre les différentes catégories d'intervenants qui agissent dans les secteurs économique, social et public: les ONG, les autorités publiques, les entreprises, les syndicats et les centres de recherche. Depuis 2002, PLS a investi nombre de ressources et d'efforts dans le développement de ses propres capacités afin de mobiliser les organisations de la société civile de tous les Etats membres à travailler ensemble dans trois domaines principaux : la démocratie participative et la citoyenneté active, les affaires sociales et l'économie sociale ainsi que le développement durable. Dans ce but, PLS entreprend diverses recherche et activités basées sur la recherche, organise des consultations et des évènements qui permettent d'établir un dialogue entre les divers intervenants et joue un rôle d'intermédiaire entre le monde de la recherche, les experts, différents représentants du secteur des affaires, les législateurs et enfin, dernier intervenant mais non le moindre, la société civile organisée ou non- organisée.

À travers ses publications et ses activités de formation, PLS permet d'établir un lien entre la théorie et la pratique, la recherche et l'élaboration de politiques, en proposant son soutien à des OSC et à des législateurs lors du processus d'assimilation des connaissances élaborées par des experts ou des universitaires. PLS fonctionne comme un courtier de connaissances, bâtissant et développant des connexions entre les différents acteurs de la société qui élaborent des connaissances, allant des experts, législateurs et universitaires aux citoyens et organisations de la société civile.

Depuis sa création, PLS a élaboré de nombreux projets aux niveaux national et européen à travers lesquels elle a mis sur pied de solides réseaux thématiques d'organisations de la société civile. Les moyens fournis par ces projets ont soutenu PLS dans ses efforts permanents en matière d'information et de communication entre les différentes organisations de la société civile en Europe sur des questions comme la citoyenneté active, la participation de la société civile organisée au processus de gouvernance aux niveaux à la fois national et européen et différents aspects de la démocratie européenne. Depuis 2008, PLS s'est lancé dans la publication d'une newsletter trimestrielle, *Participation citoyenne en Europe,* et a créé un site Internet spécifique www.beingcitizen.eu afin de pouvoir offrir un espace commun de communication et de réflexion aux OSC et aux citoyens de toute l'Europe.

info@pourlasolidarite.eu
www.pourlasolidarite.eu

European House, Hongrie

Créée en 1990, *The European House* (EH) organise des activités dans deux domaines principaux : grâce aux outils spécifiques dont dispose une organisation de la société civile, elle contribue à la pleine participation de la Hongrie au processus d'intégration européenne, renforce l'attitude pro- européenne de la société et apprends aux différents intervenants à tirer profit des nouvelles opportunités offertes par l'adhésion à l'UE. D'autre part, l'EH organise des programmes qui contribuent au développement et à la reconnaissance socio-politique de la société civile en Hongrie, encourage la coopération intra- sectorielle et soutient les initiatives communes.

Dans le cadre de ses programmes liés à l'UE, l'EH organise des évènements, des séminaires et des formations sur diverses questions européennes aussi bien au niveau national qu'international. Elle met également sur pied des projets européens dans les domaines de la citoyenneté active, de la démocratie participative et de la culture européenne. Au nom de la société civile, l'EH élabore régulièrement des prises de position communes sur diverses questions européennes, comme récemment au sujet de l'Initiative citoyenne européenne ou de la Stratégie du Danube de l'Union européenne.

Parmi ses activités de développement de la société civile, l'EH organise la *Civiliáda*, exposition- conférence annuelle de la société civile hongroise. L'EH publie également *Civil Europe*, une newsletter bimensuelle en hongrois envoyées à plus de 8500 membres et gère la librairie à but non lucratif et le Programme de carte civile. L'EH est à l'origine de la création d'une représentation nationale d'intérêt civil. L'EH gère les travaux du groupe de travail civil EU2011 qui prépare la société civile à la présidence hongroise de l'UE durant la première moitié de 2011.

Le directeur de l'EH est membre du Comité économique et social européen et du Conseil économique et social hongrois. Un représentant de l'EH est également membre élu du Fonds civil national hongrois. Les programmes et services de l'EH sont ouverts à toutes les organisations de la société civile.

www.eucivil.hu

Fundación ONCE, Espagne

La Fondation ONCE pour la coopération et l'inclusion sociale des personnes handicapées (appelée ci-après la Fondation ONCE) a été créée en 1988 suite à l'accord du Conseil général ONCE et a été lancée dans la société en septembre de la même année comme instrument de coopération et de solidarité des aveugles espagnols envers d'autres collectifs de personnes handicapées afin d'améliorer leurs conditions de vie.

La Fondation ONCE élabore des programmes dont le but est de permettre l'inclusion sociale des personnes souffrant de tout type de handicap, y compris des activités dans des domaines comme la formation, l'emploi et l'accessibilité universelle. En Espagne, 4,5 millions de personnes souffrent d'un handicap, ce qui représente environ 10% de la population.

Toute personne ayant la nationalité espagnole et souffrant d'un handicap de type physique, mental ou sensoriel, conformément à la réglementation actuelle et aux définitions juridiques d'un handicap, est un bénéficiaire potentiel de la Fondation. Conformément à leurs statuts,

les entités disposant de la nationalité espagnole et d'un statut juridique d'entreprise qui développent une activité semblable à celles organisées par la Fondation ONCE (conformément à ses Statuts) peuvent également être des bénéficiaires potentiels. Des individus ou sociétés de nationalité différente peuvent aussi bénéficier de l'action de protection de la Fondation, ceci avec l'accord préalable du Conseil de direction et sur proposition de la Commission permanente, et à condition que les clauses mentionnées ci-dessus sont respectées. En plus de cela, les bénéficiaires doivent répondre aux exigences mentionnées dans les différents plans et programmes approuvés par le Conseil de direction de la Fondation ONCE ou sa Commission permanente.

Depuis sa création en 1998, la Fondation ONCE a soutenu plus de 22.000 projets présentés par des individus et des sociétés, ce qui représente un budget total de plus de 1.150 millions d'euros.

En 2000, la Fondation ONCE a été désignée comme organe intermédiaire chargé de la gestion d'un Programme Opérationnel (PO) appelé 'Lutte contre la discrimination' financé par le Fonds social européen. La nomination d'une institution privée comme organe intermédiaire était une première pour l'UE. Depuis, ce cas a été reconnu comme bonne pratique et la Fondation ONCE a également été nommée organe intermédiaire pour la période de programmation des Fonds structurels 2007-2013. En plus de la gestion du PO, la Fondation ONCE a participé à une série de projets internationaux portant sur diverses questions, dont l'accessibilité, l'emploi, l'éducation, les médias, etc.

www.fundacionONCE.es

Glossaire

Conseil de l'Union Européenne : Il constitue la principale instance de décision de l'UE. Il est formé par un représentant de chaque Etat membre au niveau ministériel, habilité à engager son gouvernement. Les membres du Conseil sont politiquement responsables devant leurs parlements nationaux. La composition de chaque session du Conseil varie en fonction des sujets abordés, sans pour autant altérer son unité en tant qu'institution. Le Conseil est l'organe législatif de la Communauté. Pour un large éventail de compétences communautaires, il exerce ce pouvoir législatif en codécision avec le Parlement européen.

Comité économique et social européen : le CESE est l'organe consultatif de l'Union européenne depuis sa création en 1957. Il intègre plusieurs groupes (les employeurs, les employés et d'autres groupes sociaux civils) au mécanisme de prise de décision du processus d'intégration. Il joue un rôle consultatif vis-à-vis du de la Commission, du Parlement et du Conseil européens. Il commente les règlements de l'Union européenne et élabore également des prises de position sur des questions jugées d'importance. Proposés par les Etats membres puis nommés officiellement par le Conseil des ministres de l'Union européenne, les membres du CESE ont le titre de "conseillers". Lors de leur mandat, d'une durée de quatre ans, les membres du CESE ont toute liberté pour exprimer leurs points de vue et ne se trouvent liés en rien ni avec leur gouvernement, ni avec l'organisation dont ils sont issus.

Dialogue social : le processus de discussions, consultations, négociations et d'actions communes entreprises par les organisations représentatives des partenaires sociaux (les employeurs et les salariés). Au niveau européen, le dialogue social revêt deux grandes formes: un dialogue bipartite[140] entre les organisations patronales et syndicales européennes et un dialogue tripartite[141] auquel participent les pouvoirs publics. Le dialogue social européen a permis de réaliser de nombreux progrès, parmi lesquels l'adoption de plus de 300 textes conjoints par les partenaires sociaux européens. En associant les valeurs de responsabilité, de solidarité et de participation, le dialogue social européen complète les pratiques nationales en matière de dialogue social qui existent dans la plupart des États membres.

Stratégie de Lisbonne : en 2000, les chefs d'États et de gouvernements des États membres de l'UE ont adopté un document appelé la Stratégie de Lisbonne. La Stratégie constitue le programme de réforme globale de l'Union, dont l'objectif principal est de faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus dynamique au monde d'ici 2010, une économie capable de permettre développement durable, accompagné d'une création plus importante d'emplois de meilleure qualité et d'une plus grande cohésion sociale. L'évaluation de sa réussite est assez controversée. Les faiblesses de la stratégie ont été décelées assez tôt durant le processus de mise en œuvre et, au bout du compte, elle n'a pas réussi à atteindre ses principaux objectifs. À l'heure actuelle, la révision de la stratégie est inscrite dans l'agenda.

---

[140] http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=329&langId=fr

[141] http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=329&langId=fr

Stratégie Europe 2020 : La stratégie Europe 2020 proposée par la Commission européenne est le successeur de la stratégie de Lisbonne[142]. Elle définit les intentions choisies pour sortir de la crise ainsi que la vision de l'UE pour les dix années à venir. Dans la stratégie Europe 2020, la Commission distingue trois grands moteurs de croissance pour développer une économie sociale de marché européenne : une croissance intelligente (promouvoir la connaissance, l'innovation, l'éducation et la société numérique), une croissance durable (rendre notre production plus économe en ressources tout en dopant notre compétitivité) et une croissance inclusive (renforcer la participation au marché du travail, l'acquisition de compétences et la lutte contre la pauvreté)[143]. Ces trois secteurs prioritaires sont à mettre en œuvre aux niveaux européen et nationaux au moyen d'actions concrètes. Les progrès et la réalisation des objectifs seront mesurés à l'aune des cinq grands objectifs représentatifs de l'UE[144]. Son élaboration constitue l'une des tâches importantes du trio présidentiel Espagne- Belgique- Hongrie. L'approbation du document devrait avoir lieu en juin 2010.

Traité de Lisbonne : le document qui modifie le Traité sur l'Union européenne et le Traité établissant la Communauté européenne. Parmi les objectifs de ce Traité se trouvent un processus de prise de décision plus efficace, un système d'institutions moderne, une représentation extérieure de l'Union plus cohérente et l'expansion de la démocratie grâce au rôle plus important donné au Parlement européen et aux parlements nationaux. Le Traité de Lisbonne est entré en vigueur le 1er décembre 2009, créant le poste de Président du Conseil européen et de Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Le Traité consacre la primauté de la législation européenne par rapport aux législations nationales et élimine le droit de veto des États membres dans plusieurs domaines (le Traité maintient le système de vote actuel en place jusqu'à 2014).

Trio présidentiel : le Traité de Lisbonne entré en vigueur le 1er décembre 2009 a permis d'établir la base juridique du « trio » présidentiel. Il signifie que les trois États membres remplissent le devoir du président du Conseil de l'Union européenne sur une base rotative de 18 mois suivant un programme pré- défini. L'avantage de cette nouvelle forme de présidence est qu'elle encourage la coopération entre les États membres, assure une plus grande continuité et cohérence entre les diverses politiques européennes et, par conséquent, au sein de la vie communautaire. Depuis le 1er janvier 2010, le trio présidentiel est constitué par l'Espagne, la Belgique et la Hongrie.

---

[142] Lors du Conseil européen de Lisbonne en mars 2000, les chefs d'Etat et de gouvernement ont lancé une stratégie dite « de Lisbonne » visant à faire de l'UE l'économie la plus compétitive au monde et à parvenir au plein emploi avant 2010. Développée au cours de plusieurs Conseils européens postérieurs à celui de Lisbonne, cette stratégie repose sur trois piliers: économique, social et environnemental. Le pilier économique doit préparer la transition de l'UE vers une économie compétitive, dynamique et fondée sur la connaissance. Le pilier social doit permettre de moderniser le modèle social européen grâce à l'investissement dans les ressources humaines (comme l'éducation et la formation), et à la lutte contre l'exclusion sociale tandis que le pilier environnemental ajouté lors du Conseil européen de Göteborg en juin 2001 cherche à dissocier la croissance économique de l'utilisation des ressources naturelles. Des objectifs chiffrés à atteindre avaient été listés en 2000. Cependant, les domaines concernés par la stratégie de Lisbonne ne faisaient pas partie des exclusives de l'Union et relevaient presque exclusivement des compétences attribuées aux États membres. En 2005, à la d'une évaluation globalement négative des résultats obtenus, les objectifs de Lisbonne ont été réajustés et se sont alors axés sur la croissance et l'emploi. Pour plus d'informations, voir site de la Commission européenne : http://europa.eu/scadplus/glossary/lisbon_strategy_fr.htm.

[143] http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/10/225&format=HTML&aged=0&language=FR

[144] Ces cinq objectifs sont: 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi ; 3 % du PIB de l'UE devrait être investi dans la Recherche et Développement (R&D) ; les objectifs dits «20/20/20» en matière de climat et d'énergie doivent être atteints ; le taux d'abandon scolaire ramené au-dessous de la barre des 10 % et qu'au moins 40 % des jeunes générations obtiennent un titre ou un diplôme. Un dernier objectif est de réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté.

Il ne faut pas confondre le trio présidentiel avec la troïka qui, elle, représente l'Union européenne dans les relations extérieures relevant de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Depuis le traité d'Amsterdam, la troïka réunit :

- le ministre des Affaires étrangères de l'État membre qui assure la présidence du Conseil de l'Union européenne ;
- le secrétaire général/haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune ;
- le commissaire européen chargé des relations extérieures et de la politique de voisinage.

Le projet TRIPLET a été financé avec le soutien de la Commission européenne.
Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.